



## Assemblée générale

Documents officiels

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**1445<sup>e</sup>** séance

Mercredi 12 juillet 1995, à 15 heures  
New York

Président par intérim : M. Bangura ..... (Sierra Leone)

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### Question de la Nouvelle-Calédonie (A/AC.109/2028 et A/AC.109/L.1834)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je me dois pour commencer de déplorer que mon appel à la ponctualité n'ait pas été entendu. Cela dit, poursuivons notre travail.

#### Audition d'un pétitionnaire

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que le Comité souhaite entendre aujourd'hui le pétitionnaire de la Nouvelle-Calédonie, vu qu'il doit partir ce soir pour la Nouvelle-Calédonie?

*Il en est ainsi décidé.*

*Sur l'invitation du Président, M. Yann Céléne Uregei (Congrès populaire) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Uregei.

**M. Uregei** (Congrès populaire) : Monsieur le Président, prenant la parole au nom du Congrès populaire, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence du Comité spécial des Vingt-Quatre, prouvant

ainsi la confiance qu'ont tous les membres du Comité à votre égard. Je voudrais vous dire également que le Congrès populaire est tout à fait disposé à collaborer avec vous pour l'indépendance kanak lors de la Décennie internationale. Je vous remercie également pour l'invitation que vous avez adressée au Congrès populaire pour participer à cette réunion.

Je vous parlerai aujourd'hui du bilan de six années d'application des Accords de Matignon, de la reprise des essais nucléaires dans l'atoll de Mururoa, de l'organisation sur le terrain de la souveraineté du peuple kanak et de l'appareil politique néfaste à l'indépendance kanak découlant de l'élection de Jacques Chirac comme Président de la République française.

Le dimanche 9 juillet ont eu lieu les élections provinciales pour renouveler les assemblées des provinces. Ces provinces sont les institutions issues des Accords de Matignon. Quel est le bilan après six années d'application des Accords de Matignon? D'abord, c'est la course à l'argent. Le Président de la province Nord, Léopold Jorédie, vient de fêter son deuxième milliard. L'élu de province touche une indemnité de l'ordre de 5 000 dollars des États-Unis par mois. Les indépendantistes de province s'enrichissent sur le dos du peuple kanak. Le peuple kanak est démobilisé dans sa lutte de libération et se trouve dans la même situation sociale depuis l'application des Accords de Matignon. À Nouméa, il y a 10 tribus formées par les squatters. Les provinces occupent maintenant les chefferies. Il y a des

gens proches des Présidents de provinces qui sont payés sans travailler. Les Accords de Matignon ont instauré une bourgeoisie kanak. Pour le référendum de 1998, le corps électoral est déjà fixé par la loi référendaire. Les Français, qui ont déjà un pays indépendant, participent au vote. Les Accords de Matignon nient le droit du peuple kanak, peuple colonisé, à décider librement de son avenir politique. Le rééquilibrage est loin d'être réalisé; au contraire, l'écart reste le même sur le plan économique et culturel entre les trois provinces.

Pour faire face aux Accords de Matignon et dans le cadre de la Décennie internationale de l'élimination complète du colonialisme, le deuxième Congrès général populaire et les 32 dignitaires coutumiers ont proclamé unilatéralement la souveraineté du peuple kanak le 24 septembre 1994 à Naratch Arama. La France a volé notre pays le 24 septembre 1853. Ainsi, elle a instauré unilatéralement sa souveraineté dans tout le pays avec une colonisation sauvage. Les Kanak sont parqués dans des réserves foncières qui appartiennent à l'État colonial. Il y a 37 grands chefs coutumiers en Nouvelle-Calédonie, dont 32 ont exercé leur droit en proclamant la souveraineté du peuple kanak le 24 septembre 1994 à Naratch.

Après la proclamation unilatérale de la souveraineté du peuple kanak, le Congrès populaire organise le peuple kanak au niveau des huit aires culturelles, par la voie de la coutume, afin de former le Congrès populaire de base. Cette organisation suit la voie de la coutume en dehors des partis politiques et des élections. Notre stratégie vise à appliquer la démocratie populaire, conformément à la coutume, pour réparer et éviter ce qui se passe actuellement avec les partis politiques qui décident à la place du peuple kanak. Tout le peuple kanak vit dans des structures coutumières.

Depuis l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, la France est gouvernée par l'appareil politique du Rassemblement pour la République (RPR), qui représente un danger pour l'indépendance kanak. La reprise des essais nucléaires dans l'atoll de Mururoa en est un exemple. La question de l'indépendance de Tahiti et celle des essais nucléaires sont liées. Cette décision du Président Chirac a rencontré une opposition de toute la région du Pacifique, et en particulier à Tahiti et en Nouvelle-Calédonie. Ce serait bien pour la France que Chirac fasse péter sa bombe au pied de la Tour Eiffel ou à l'Elysée puisque, pour la France, il n'y a pas de danger.

Le Président de la province Sud, qui appartient au parti RPR de Jacques Chirac, a déjà annoncé son intention de repousser à 30 ans le référendum. Le Gouvernement fran-

çais n'a pas encore répondu, mais avec l'élection de Jacques Chirac, il est probable que la proposition de Jacques Lafleur sera prise en considération. Le Président de la province Sud préfère s'appuyer sur les résultats des élections provinciales du 9 juillet 1995. Ces élections ont donné les résultats suivants : la province Sud appartient aux anti-indépendantistes et celles du Nord et des îles Loyauté aux indépendantistes. Il n'y a plus de majorité de parti, mais il y a une majorité de coalition pour l'élection du président de province.

La revendication de la dignité, de la liberté et de l'identité kanak a été le catalyseur de l'union du peuple kanak et la source de toutes les révoltes et de toutes les luttes de libération, jusqu'à la revendication officielle de l'indépendance kanak, le 22 juin 1975. Cette résistance nous conduit aujourd'hui à une démarche coutumière unitaire, le Congrès populaire du peuple kanak, pour revendiquer le respect dans les faits des droits sacrés du peuple kanak à être reconnu comme un peuple à part entière, à être considéré comme seul peuple légitime du pays kanak, à pratiquer sa libre détermination à la dignité et à la liberté, à obtenir la restitution de toutes les terres pour constituer le pays kanak dans son intégralité, et à l'exercice immédiat, sans conditions ni réserves, de sa souveraineté, qui lui permettra de choisir librement son statut : une indépendance kanak socialiste sur la base de nos structures coutumières, et pour exiger le respect et la mise en pratique effective rapide des déclarations du Gouvernement français, qui a reconnu à Nainville-les-Roches notre droit inné et actif à l'indépendance.

Le peuple kanak revendique son droit inné et actif à l'indépendance, comme de Gaulle l'a reconnu en son temps pour le peuple algérien. La Déclaration de Nainville-les-Roches, en juillet 1983, reconnaît la légitimité du peuple kanak, premier occupant du territoire, qui se voit reconnaître en tant que tel, un droit inné et actif à l'indépendance. Le peuple kanak est le seul dépositaire du droit inné et actif à l'indépendance. Le colonisateur n'a ni le droit de disposer des droits à l'autodétermination du peuple colonisé, ni le pouvoir de méconnaître ces droits. Il n'existe qu'une seule issue : établir dès à présent des relations privilégiées avec le peuple kanak souverain et indépendant.

Nous affirmons notre existence, qui s'enracine dans notre identité culturelle et nos valeurs coutumières propres. Nous réaffirmons notre attachement à l'identité culturelle du peuple kanak en rendant hommage à la mémoire de nos ancêtres, source de nos forces et origine de notre héritage commun, en reconnaissant que nos coutumes sont vivantes et que nos anciens ont su assurer la tradition et transmettre

leur sagesse de génération en génération jusqu'à nous, en proclamant les principes fondamentaux de notre patrimoine culturel aux générations à venir : fonder l'indépendance kanak socialiste sur la base de nos valeurs culturelles propres, et lutter jusqu'au bout pour la reconnaissance et la défense de notre identité coutumière.

Au cours de la Décennie internationale de l'élimination complète du colonialisme, le Gouvernement français a réussi, avec l'aide de certains meneurs kanak, par des moyens antidémocratiques et dictatoriaux, à mettre en place en Nouvelle-Calédonie pour une durée de 10 ans, un plan de recolonisation et d'intégration du peuple kanak, pour sauvegarder ses intérêts. C'est là le piège conçu par le Gouvernement français que nous n'avons cessé de dénoncer.

Avec l'ouverture du Marché commun, la Nouvelle-Calédonie est colonisée par les 12 pays membres de la Communauté économique européenne, renforçant ainsi le plan Rocard.

Les Kanak constatent actuellement que leurs coutumes et leurs droits sont en danger. L'Article 60 de la loi référendaire enlève aux coutumiers leur gestion du foncier et du développement.

Les Accords de Matignon, qui ne garantissent pas l'indépendance, mettent tout le monde en désaccord en introduisant le développement sauvage à travers les nouvelles structures institutionnelles. C'est la destruction de nos cultures et de nos coutumes. C'est le deuil des Kanak.

Considérant la prise de possession unilatérale de notre pays par la France le 24 septembre 1853, les méfaits de l'oppression coloniale envers le peuple kanak durant 141 ans, l'application des Accords de Matignon qui visent à détruire nos cultures et nos coutumes, le référendum d'auto-détermination en 1998, qui nie le droit du peuple kanak à décider librement de son avenir et l'absence du peuple kanak dans son propre pays, le deuxième Congrès général populaire et les 32 dignitaires coutumiers ont proclamé unilatéralement la souveraineté du peuple kanak le 24 septembre 1994 à Naratch Arama.

L'organisation du pays sur le plan politique, économique et social se fera conformément à la démocratie populaire dans le cadre de nos structures coutumières pour construire le socialisme kanak en dehors des étiquettes politiques qui divisent et déchirent le peuple kanak.

Nous demandons à l'État français de restituer unilatéralement au peuple kanak sa souveraineté. Nous lançons un

appel à tous les États indépendants et souverains et à l'opinion internationale pour qu'ils reconnaissent la souveraineté du peuple kanak telle qu'elle a été proclamée le 24 septembre 1994 à Naratch Arama.

*Le pétitionnaire se retire.*

#### **Question du Timor oriental (A/AC.109/2026) (suite)**

*Sur l'invitation du Président, M. Luís Manuel Costa Geraldès (Membre du Parlement/Parti social démocrate portugais) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Costa Geraldès.

**M. Costa Geraldès** (Membre du Parlement/Parti social démocrate portugais) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de membre du Parlement portugais pour le parti social démocrate, j'ai l'honneur et le privilège, pour la troisième année consécutive, de prendre la parole devant le Comité spécial sur la question du Timor oriental. Je dois avouer que, parfois, j'ai ressenti beaucoup de frustration à l'égard de cette noble cause, en raison surtout de l'hypocrisie et de la dualité des politiciens et des nations ainsi que du manque de volonté de la communauté internationale de résoudre ce problème avec justice et dignité.

Cependant, une mystérieuse intuition me dit que la situation au Timor oriental est sur le point de s'engager sur une route différente, que les souffrances, la torture et l'humiliation auxquelles la population timoraise a été soumise ces 20 dernières années s'éteindront dans un proche avenir, et que les conditions nécessaires à l'auto-détermination et à la liberté seront instaurées. Je dois avouer que nous sommes encore loin de ce but, mais la route a été tracée et l'action nécessaire semble sur le point d'être entamée.

Malheureusement, le Timor oriental continue d'occuper une part importante dans le rapport d'Amnesty International de 1995; cela vaut également pour le rapport sur les droits de l'homme de 1995. Au sujet du Timor oriental, ce rapport déclare qu'aucun progrès n'a été réalisé pour retrouver les personnes disparues à la suite de l'incident de Dili en 1991 — que je qualifierai de massacre — et que le nombre de soldats reste trop élevé pour être justifiable. Il poursuit en disant que les organisations non gouvernementales et les journalistes ont continué d'éprouver des difficultés ou se sont vu refuser l'accès au Timor oriental.

J'éprouve une grande honte — partagée, j'en suis sûr, par le Comité spécial et l'ensemble de la communauté internationale — à constater qu'à la fin de ce siècle des situations comme celle-là persistent. Cela étant dit, et malgré l'attitude du régime dictatorial indonésien, certains événements sont survenus qui m'amènent à penser que la nouvelle voie dont j'ai parlé est sur le point de s'ouvrir.

La réunion des représentants du peuple timorais tenue à Burg Schlaining, en Autriche, en juin dernier, semble être un grand pas raisonnable dans la bonne direction. Certains ont exprimé des doutes et des sentiments partagés à l'égard du résultat de la réunion. C'est vrai que les points de vue des participants étaient différents, mais je suis certain qu'il n'y a rien qu'ils ne puissent régler eux-mêmes. Ces réunions doivent continuer, et je demande instamment aux Nations Unies d'encourager les participants à trouver un terrain d'entente de façon que rien ne s'oppose à la réalisation des objectifs poursuivis. Je suis certain que la participation de l'évêque Belo à la réunion, compte tenu de ses connaissances, de sa sagesse et de l'amour qu'il porte à son peuple, a été et continuera d'être déterminante pour le succès de ces réunions.

Le résultat final de cette première réunion, de mon point de vue, a certainement été positif parce que c'était le début de quelque chose. Un autre événement important a été la réunion entre M. Durão Barroso, Ministre des affaires étrangères du Portugal, et M. Ali Alatas, Ministre indonésien des affaires étrangères, qui s'est tenue à Genève le 8 juillet 1995. Comme chacun sait, cette réunion avait été précédée de plusieurs autres — cinq pour être précis. Malheureusement, aucun résultat important n'avait alors surgi de ces réunions, mais la dernière semble avoir été quelque peu différente. Le communiqué de presse parle de conservation et de promotion de l'identité culturelle des Timorais. Des déclarations de cette nature sont certainement bienvenues et représentent en elles-mêmes des étapes positives sur la voie d'un règlement internationalement acceptable pour le Timor oriental.

Le Parlement portugais a eu le privilège et l'honneur d'organiser et d'accueillir une conférence interparlementaire internationale sur le Timor oriental. La conférence a eu lieu à Lisbonne le 31 mai et les 1er et 2 juin 1995. Plus de 200 personnalités, représentant 32 pays, ont participé à la conférence. Celle-ci a été un succès et les nombreuses contributions apportées par tous les participants produiront sans aucun doute des résultats positifs dans cette lutte internationale de tous les hommes de bonne volonté.

La conférence a approuvé à l'unanimité la Déclaration de Lisbonne, qui est une ferme condamnation de l'Indonésie. La conférence a également rédigé et approuvé un plan d'action international en 25 points. Je tiens à noter que certains des points les plus importants ont été mentionnés à la séance d'hier. Je suis certain que ce plan d'action sera un outil important pour forcer l'Indonésie à accepter les demandes légitimes et légales de la population du Timor oriental.

Le respect des droits de l'homme, des valeurs culturelles et de la dignité, ainsi que le droit à l'autodétermination du peuple du Timor oriental sont attendus depuis longtemps. La situation actuelle est intolérable pour les hommes de bonne volonté et c'est aussi une honte pour la civilisation.

J'aimerais indiquer que, cette année, j'avais apporté une plaque commémorative de la Conférence de Lisbonne. Elle a été égarée ici hier et, malheureusement, je n'en ai pas d'autre. Mais mon intention était de la présenter au Comité en souvenir de la conférence. L'objectif était de rappeler à chaque membre du Comité que le Timor oriental doit être libre. Je retourne à Lisbonne ce soir et, à la première occasion, je ferai en sorte que le Comité reçoive, par le biais de notre mission de New York, un autre exemplaire de cette plaque en souvenir de la Conférence de Lisbonne sur le Timor oriental. Que Dieu bénisse tous les hommes de bonne volonté au service d'aussi grandes causes que celle-ci!

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Costa Galdes du geste qu'il avait l'intention de faire et dont il a malheureusement été empêché. Nous lui en sommes tout de même reconnaissants.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Manuel Tomás Rodriguez Queiró (Membre du Parlement/Parti populaire social démocrate centriste portugais) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Rodriguez Queiró.

**M. Rodriguez Queiró** (Membre du Parlement/Parti populaire social démocrate centriste portugais) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom des représentants du Parti populaire social démocrate centriste au Parlement portugais. On dit souvent du processus de déco-

l'indépendance portugaise que la noblesse de ses intentions a été sapée par la pauvreté de ses résultats.

En avril 1974, le régime colonialiste, qui avait présidé au destin de la nation pendant près de 50 ans, a été écarté par l'audace de ceux qui avaient rêvé en silence de la démocratie. Au niveau national, cela exigeait une nouvelle constitution consacrant les libertés fondamentales et le respect des droits de l'homme de toute la population, sans distinction de couleur, de race, de croyance. Cet important recueil de règles fondamentales a été rédigé par une assemblée composée de toutes les nouvelles forces politiques, conférant ainsi leur autorité à leurs travaux.

Au niveau international, il était impératif de récompenser la lutte acharnée des colonies pour l'autodétermination en reconnaissant promptement et sans équivoque leur indépendance en tant qu'États, en tant que peuples, en tant que cultures et en tant que territoires.

Les circonstances ont toutefois voulu qu'au Timor oriental, la décolonisation que cherchait à mettre en oeuvre le Gouvernement portugais connaisse une évolution différente. Le problème auquel nous devons faire face était la destinée de 600 000 êtres humains, et la volonté d'un nombre important d'entre eux de continuer d'être gouvernés par le Portugal. La responsabilité politique en ce qui concerne la situation actuelle au Timor oriental incombe certainement en partie au Gouvernement portugais de l'époque. Il est incontestable que la méthode consistant à transmettre les pouvoirs gouvernementaux à des forces politiques choisies au préalable avait des faiblesses, mais cela n'aurait jamais dû servir de prétexte à l'occupation, contrairement à tous les principes du droit international et des résolutions des Nations Unies que, je dois ajouter, l'Indonésie est tenue de respecter en tant qu'État membre. N'oublions pas que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont immédiatement condamné l'occupation du Timor oriental par les forces armées de la République de l'Indonésie en décembre 1975.

Il est bien connu que, depuis lors, le peuple du Timor oriental est soumis à une politique de génocide, politique qui a fait à ce jour plus de 200 000 victimes. Les images de la tuerie de novembre 1991 restent gravées dans notre mémoire collective en tant que symbole de la lutte désespérée du peuple du Timor oriental pour son indépendance.

La communauté internationale des États a pour responsabilité d'amener l'Indonésie à entendre raison. La République d'Indonésie devrait être invitée instamment à garantir le droit à l'autodétermination de ce peuple, de ce territoire,

de cette culture — ou alors à reconnaître le statut du Portugal en tant que puissance administrante du Timor oriental, la seule raison en étant de lui permettre de s'engager à suivre exactement la même procédure. De plus, tous les gouvernements qui fournissent des armes au régime militaire d'Indonésie devraient s'abstenir de toute urgence de le faire. Sinon, ils seront directement tenus pour responsables des tueries et accusés de violer l'embargo qui frappe actuellement ce genre de commerce. Les gouvernements et les parlements de tous les pays doivent convenir de la nécessité de veiller à ce que les autorités indonésiennes respectent les droits de l'homme du peuple du Timor oriental et que l'opinion publique mondiale soit tenue informée de toutes les violations de ces droits.

La remise en liberté de tous les prisonniers politiques est le premier geste de bonne volonté que nous exigeons du Gouvernement indonésien.

Il y a quatre jours, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, et les Ministres respectifs des affaires étrangères du Portugal et de l'Indonésie se sont rencontrés à Genève pour la sixième série d'entretiens sur la situation au Timor oriental. Le droit du peuple de ce territoire à l'autodétermination était alors, et continuera d'être, au centre de tous les désaccords jusqu'à ce qu'on parvienne à une solution satisfaisante. À vrai dire, les deux pays ne sont en désaccord que sur ce point. Le fait est que, avec les violations connues des droits de l'homme — qui ressortent à nouveau des discussions du Comité — le problème réside dans le refus tenace du Gouvernement indonésien de reconnaître ce droit et de coopérer pour permettre aux Timorais de l'exercer. Voilà pourquoi les autorités indonésiennes sont en ce qui concerne le Timor oriental en conflit non pas avec le Portugal, ce qu'elles préféreraient, mais avec la communauté internationale. Le droit de son peuple à l'autodétermination a été proclamé par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/30, dont les principes ont été tout récemment réaffirmés à l'unanimité dans la déclaration faite par tous les partis politiques du Timor oriental réunis à la conférence de réconciliation qui s'est tenue au début de juin en Autriche, après avoir été approuvée et appuyée par des officiels indonésiens.

Voilà pourquoi nous comptons que la communauté internationale continuera ses efforts et fera davantage pression sur le Gouvernement indonésien pour qu'il prenne de nouvelles mesures pour trouver une solution internationalement acceptable à la question du Timor oriental qui tienne compte de ce droit particulier de son peuple. Ces mesures devraient créer les conditions propres à encourager de nouveaux progrès, à favoriser le début d'un processus

réel de démilitarisation du territoire, et à accepter la présence permanente d'une délégation des Nations Unies au Timor oriental.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Miguel Urbano Tavares Rodriguez (Membre du Parlement/Parti communiste portugais) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Tavares Rodriguez.

**M. Tavares Rodriguez** (Membre du Parlement/Parti communiste portugais) : Je suis un député portugais. Je m'appelle Miguel Rodriguez. Je suis membre du Parti communiste. L'année dernière, devant le Comité, j'ai regretté l'impuissance de la communauté internationale à faire respecter la Charte des Nations Unies. Cela fera bientôt 20 ans que la République d'Indonésie occupe illégalement le Timor oriental et que son gouvernement se refuse à respecter les décisions du Conseil de sécurité relatives à l'évacuation de ses troupes et à l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple maubère. Pourtant, depuis 20 ans, ce peuple résiste à l'opresseur, menant une lutte constante pour défendre son identité nationale.

Les arguments de l'Indonésie pour essayer de justifier l'intégration du Timor oriental ne sont pas sérieux. En plus d'être inacceptables, ils sont ridicules. Néanmoins, le général Soeharto a utilisé l'énorme potentiel économique et l'importance stratégique de son pays pour créer un réseau de complicité. Ainsi, les États-Unis et l'Australie ont reconnu comme un fait accompli l'annexion illégitime du territoire timorais sous administration portugaise.

Les généraux qui représentent à Dili le pouvoir de l'occupant continuent, malgré tout ce que le Ministre Ali Alatas répète sur la nécessité de créer des mesures de confiance, à agir comme si le Timor oriental était une colonie rebelle. Le rapport annuel d'Amnesty International confirme que les violations des droits de l'homme dans le territoire persistent et se diversifient. Les exemples de détenus qui, tel Salvador Sarmiento, sont soumis à la torture sont nombreux.

Ce que nous a dit hier Simon de Faux à propos de son expérience personnelle nous place devant un monde monstrueux. Son témoignage est pourtant l'expression de la réalité.

Le général Herman Mantiri, ex-commandant de l'armée d'occupation au Timor oriental et qui a failli être ambassadeur en Australie, a défini comme «une action correcte» l'intervention sauvage de ses forces pendant la journée du massacre de Santa Cruz. Une telle déclaration est en elle-même expressive de la mentalité de la dictature de Soeharto.

Les faits prouvent qu'en dépit des promesses faites de temps en temps par le Gouvernement de Jakarta, l'Indonésie maintient son opposition réelle non seulement à une négociation sérieuse sur le futur du territoire comme à des enquêtes de routine faites au Timor oriental par des observateurs internationaux, mais aussi à ce que la presse internationale et les ONG liées à la défense des droits de l'homme aient accès au territoire.

Il est vrai que le Gouvernement de Jakarta, sous la pression de l'opinion internationale, maintient des conversations directes avec le Portugal sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU. La dernière rencontre au niveau des ministres des affaires étrangères des deux pays a eu lieu la semaine dernière. Néanmoins il serait naïf de se faire des illusions. Jakarta, qui ne respecte pas des compromis sur le respect des droits de l'homme les plus élémentaires, veut surtout gagner du temps. Vanessa Ramos, de la Plate-forme des juristes internationaux, nous a rappelé hier ici que ces rencontres, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, sont devenues routinières et ne paraissent plus sérieuses. Il faut changer de modèle.

La situation a évidemment changé à la suite du massacre de Santa Cruz. La dictature indonésienne a actuellement conscience que l'occupation par la force du Timor oriental est devenue un problème international. Jakarta est gêné, car les dimensions prises par le mouvement mondial de solidarité avec le peuple maubère contribuent à dévoiler l'image du régime. Les prises de position de la Commission européenne, du Parlement européen, des assemblées du Conseil de l'Europe et de l'Union de l'Europe occidentale, ainsi que de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et de plusieurs parlements nationaux, ont été autant de déroutes pour Jakarta.

Pourtant, les relations privilégiées que les États-Unis maintiennent avec le Gouvernement indonésien sont un facteur très négatif. La politique amicale de Washington pousse le général Soeharto à l'intransigeance. La complicité des États-Unis avec l'invasion est connue — chose qui a été confirmée hier encore à Central Park — et a été dénoncée maintes fois. La reconnaissance de l'annexion est un geste amoral. On a admis que l'actuelle administration amènerait un changement de politique. Les faits ont déçu l'espoir. Il

est vrai que de nombreux membres du Congrès sont de plus en plus sensibles au problème des violations des droits de l'homme au Timor oriental. Il est vrai aussi que les mass media prennent position en défense du droit du peuple maubère à l'autodétermination et à l'indépendance.

Pourtant, la position officielle américaine souffre d'hypocrisie. L'Administration ne peut nier qu'elle a une connaissance parfaite de ce qui se passe au Timor oriental. Le dernier rapport du Département d'État sur la situation des droits de l'homme nous offre dans le chapitre réservé à l'Indonésie un cadre de cauchemar. Tout est là. Le document reconnaît qu'au Timor oriental, la torture est de routine ainsi que d'autres punitions «cruelles et inhumaines», les détentions arbitraires et les persécutions pour des motifs religieux. Et pourtant le Président Clinton adopte face à la question du Timor oriental une attitude ambiguë, pour ne pas dire pharisaïque. À Bogor, où ses démonstrations de sympathie envers le général Soeharto ont été choquantes, il est resté sur le plan des généralités en ce qui concerne le Timor. Cette politique est pleine de contradictions, traduisant les complicités qui lient Washington à Jakarta, comme l'a d'ailleurs souligné hier ici M. Charles Scheiner de l'East Timor Action Network. En réalité, l'Indonésie — comme il l'a dit — a déjà réussi à avoir un avocat au Congrès.

La Cour internationale de Justice s'est déclarée à La Haye il y a quelques jours non compétente pour juger la plainte déposée par le Portugal, comme puissance administrante, au sujet du Traité signé entre l'Australie et l'Indonésie pour l'exploitation du pétrole timorais, traité connu comme le «Timor Gap». Ce refus de juger était prévisible, car l'Indonésie ne reconnaît pas la juridiction de La Haye. Pourtant la position portugaise en défense du peuple maubère a été renforcée puisque la plus haute Cour internationale de justice a souligné que le territoire vit dans une «situation d'intervention», c'est-à-dire d'illégalité. Le droit de la nation maubère à l'autodétermination vient ainsi d'être reconnu par la Cour internationale de Justice. On est devant un acte d'énorme signification morale et juridique survenu à un moment où au niveau mondial augmente le mouvement de rejet de la politique criminelle pratiquée par l'Indonésie au Timor oriental au mépris des résolutions des Nations Unies.

La démonstration la plus récente d'absence de toute notion d'éthique dans le dialogue politique nous a été offerte par l'Indonésie à la suite de la rencontre de personnalités timoraises à Burg Schlaining, en Autriche. Sur ordre de Jakarta, les représentants de la tendance intégrationniste venus de l'intérieur du territoire ont déclaré partiellement

nuls deux points du document qu'ils venaient de signer après consensus avec leurs interlocuteurs de l'extérieur favorables à l'autodétermination. Ces porte-parole du Gouvernement de Jakarta rejetaient surtout, il faut le rappeler, la référence à la résolution 37/30 de 1982.

Un événement très important vient d'appeler avec une force particulière l'attention de l'opinion mondiale sur les souffrances du peuple du Timor oriental : la conférence interparlementaire qui a eu lieu à Lisbonne du 31 mai au 2 juin à l'initiative du Parlement portugais. On a déjà beaucoup parlé ici de cette conférence.

Des parlementaires de plus de 30 pays et de nombreuses personnalités éminentes de tous les continents y ont annoncé leur détermination de poursuivre et renforcer la solidarité avec le peuple maubère. Dans la Déclaration de Lisbonne, approuvée à l'unanimité, on trouve un vrai programme d'action. Je me permets de rappeler ici quatre des exigences présentées : la demande de mesures capables de rendre efficace l'embargo sur la vente d'armes à l'Indonésie, condamnée par le Parlement européen; la libération immédiate de Xanana Gusmão et de tous les prisonniers politiques timorais détenus au Timor et en Indonésie; la participation de Xanana Gusmão et de représentants de la résistance dans les négociations menées sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU; et le respect par l'Indonésie des résolutions de l'ONU sur le Timor oriental.

J'espère que le Comité fera de son mieux pour que les revendications de la Conférence de Lisbonne soient entendues aux Nations Unies. La Conférence de Lisbonne a exprimé aussi un vœu à l'accomplissement duquel ce comité pourrait contribuer : la proclamation par l'ONU du 7 décembre — date de l'invasion — comme Journée internationale du Timor oriental.

Le peuple maubère est devenu, après 20 ans de lutte, un héros collectif de l'humanité. Il résiste, il continuera de résister à la force de l'occupant. Aider ce peuple merveilleux à vaincre la bataille pour sa liberté est un devoir humaniste. De chacun de nous — je l'ai dit à la Conférence de Lisbonne et je le répète ici devant le Comité des Vingt-Quatre — dépend un peu l'ouverture des portes de l'autodétermination maubère.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Luis Filipe Dias Amado (Député du Parti socialiste au Parlement portugais) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Amado.

**M. Amado** (Député du Parti socialiste au Parlement portugais) (*interprétation de l'anglais*) : Je m'adresse à vous en qualité de membre du Parti socialiste portugais, principal parti d'opposition du Parlement portugais, sur la question de l'autodétermination du peuple timorais.

Comme le Comité le sait parfaitement, cette question n'est pas perçue au Portugal comme une question partisane ou idéologique. Elle est réellement considérée comme une question nationale qui a sensibilisé l'opinion publique au Portugal, attiré l'attention des moyens d'information et mobilisé la société portugaise, les responsables des orientations politiques, le Président, le Parlement et le gouvernement.

Au Parlement portugais, l'unité fondamentale sur la question du Timor oriental a toujours inspiré les travaux de la Commission spéciale pour l'évaluation de la situation dans ce territoire. Cette commission parlementaire a consacré de grands efforts — dans le cadre de ses pouvoirs — pour aboutir à une solution satisfaisante de ce problème, dont le fait marquant a été la Conférence interparlementaire sur le Timor oriental tenue à Lisbonne du 31 mai au 2 juin 1995.

Le succès de la Conférence illustre clairement le soutien international croissant à la cause timoraise. Elle a rassemblé des représentants de 32 pays de toutes tendances politiques, de diverses cultures et sensibilités religieuses, tous unis pour la cause de la dignité du peuple timorais, pour la défense de l'identité et de l'héritage de ce peuple et pour la défense de son droit à se prononcer sur son propre destin.

La Conférence a approuvé un certain nombre d'actions à entreprendre au sein des Nations Unies et qui ont déjà été passées en revue ici par le député canadien qui a pris la parole devant le Comité. Elles incluent l'accomplissement par l'Indonésie de son devoir d'accorder au peuple timorais le droit à l'autodétermination que lui reconnaît le droit international. Le Portugal, respectant son statut de puissance administrante du territoire non autonome du Timor oriental, ainsi que le reconnaissant les Nations Unies, a essayé de prendre des mesures appropriées pour faire progresser le droit du peuple du Timor oriental à exercer son autodétermination, conformément aux Articles 73 et 74 de la Charte des Nations Unies.

Cela a été le principe directeur de la diplomatie portugaise au cours des dernières années, sachant que cette diplomatie demeure la seule voie pour aboutir à une solution définitive du problème timorais. D'une part, notre diplomatie a contribué à une meilleure compréhension du drame du Timor oriental par la communauté internationale. C'est là un facteur d'encouragement fondamental dans la recherche continue par les Nations Unies d'une solution satisfaisante dans le cadre du droit international. Au sein de la Commission des droits de l'homme, de ce Comité spécial et du Parlement européen ou de l'Union de l'Europe occidentale, le Portugal a constamment défendu les droits du peuple maubère, victime d'une violence intolérable de la part de l'Indonésie, dont la conduite est celle d'une puissance coloniale.

Par ailleurs, le Portugal continue de tenir des pourparlers directs avec l'Indonésie sous les auspices du Secrétaire général. Ces discussions ont acquis un nouvel élan à la suite du massacre du 12 novembre 1991, qui a consterné le monde civilisé. Ce massacre a soudainement fait mieux connaître le Timor oriental au monde entier, et la pression internationale sur l'Indonésie s'est immédiatement intensifiée.

Ce processus de négociations a abouti récemment à un dialogue entre Timorais, également sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. La poursuite du dialogue entre les Timorais est absolument nécessaire pour trouver une solution définitive à ce problème. La question timoraise, comme le Portugal l'a toujours dit, n'est pas une question bilatérale entre l'Indonésie et le Portugal. C'est avant tout une question intéressant la communauté internationale.

Le droit des peuples de décider de leur propre destin est l'un des principes fondamentaux du système international créé par l'Organisation des Nations Unies. Depuis sa création, plus de 70 pays soumis à un gouvernement colonial sont devenus Membres de l'Organisation en tant qu'États souverains et indépendants. L'Indonésie fait partie de ces États.

Les efforts de décolonisation sont fondés sur le principe de l'égalité du droit à l'autodétermination de tous les peuples. Ce n'est que par un acte d'autodétermination par le peuple timorais, dûment reconnu par l'ONU, que le processus de décolonisation du Timor oriental pourra être considéré comme achevé. Le Portugal acceptera le résultat de cet acte d'autodétermination et le statut politique du territoire qui en découlera.

Entre-temps, l'Indonésie poursuit son occupation du territoire en violation des résolutions de l'ONU, ce qui constitue un défi non seulement à l'autorité de l'ONU et de son Conseil de sécurité, mais aussi à sa capacité d'ériger le nouvel ordre mondial attendu depuis la fin de la guerre froide.

Il ne s'agit pas seulement de régler l'un des derniers dossiers de la décolonisation, mais de montrer que les activités de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas uniquement déterminées par les réalités politiques ou par l'équilibre des forces, mais également par une défense cohérente des principes et des valeurs. Il est bien connu que la fin de la guerre froide a conduit à une nouvelle prise de conscience des droits des peuples et des minorités ethniques. Les activités de l'Organisation des Nations Unies devraient se concentrer davantage sur cette nouvelle prise de conscience.

Contrairement au Koweït, le Timor oriental n'est pas un État souverain; son occupation ne pose pas de menace aux intérêts d'une quelconque grande puissance. Ce n'est qu'un petit territoire non autonome dont le peuple n'a pas été autorisé à se faire entendre librement sur la question de son statut politique. La capacité de l'Organisation des Nations Unies de faire appliquer les résultats des discussions sur cette question montrera l'efficacité de l'ONU à garantir les droits fondamentaux des petites nations et des minorités ethniques, ainsi que sa capacité d'appliquer les doctrines de la Charte des Nations Unies. La légitimité de l'ONU est ainsi soumise à un teste décisif aux yeux de l'opinion publique internationale.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Domingo M. das Dores Soares, Régent de Dili, prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Soares.

**M. Soares** (Régent de Dili) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier et remercier les autres membres du Comité spécial de me donner la possibilité de m'adresser au Comité. Avant d'aller plus loin, je voudrais me présenter aux membres du Comité spécial, puisque c'est la première fois que je m'adresse à eux, afin qu'il n'y ait aucun doute quant à mes responsabilités et à l'attachement indéfectible que je porte à ma patrie et au peuple timorais.

Je m'appelle Domingo Soares et je suis Timorais; j'ai été élevé et vis actuellement dans cette province. J'ai maintenant l'honneur d'être le Régent de Dili, capitale du Timor oriental. J'ai déjà pris la parole dans les instances suivantes : à la Commission des droits de l'homme à Genève, en 1992; à l'occasion du dialogue rassemblant toutes les composantes de l'opinion publique du Timor oriental, qui s'est tenu à Burg Schlaining, en Autriche, du 3 au 5 juin 1995; et au cours du Séminaire sur la décolonisation tenu la semaine dernière à Port of Spain, à la Trinité-et-Tobago. J'ai également accompagné le Gouverneur du Timor oriental en de nombreuses occasions pour accueillir dans notre province des visiteurs, parmi lesquels des journalistes étrangers, des diplomates et des représentants d'organisations humanitaires internationales et d'organisations des droits de l'homme. J'ai été Maire de Dili de 1990 à 1993 et ai eu l'occasion de rencontrer également les représentants du Secrétaire général, dont M. Amos Wako, qui s'est rendu dans la province pour observer la situation à la suite du tragique incident survenu à Dili le 12 novembre 1991. Je me suis rendu en Australie en tant que chef du contingent des sports du Timor oriental pour les Jeux d'Arafura.

Je voudrais donner ici mes impressions sur les délibérations qui se tiennent actuellement sur la question du Timor oriental au Comité des Vingt-Quatre. Il est tout à fait décourageant de constater comment les mêmes organisations internationales qui se présentent ici comme pétitionnaires ont exposé des vues sans fondement et complètement négatives conformes aux mêmes opinions partiales exprimées dans leurs publications sur la situation dans mon pays. Apparemment, elles ont l'intention de lancer une campagne concertée non pas pour la promotion des droits de l'homme, mais simplement pour servir leurs propres intérêts. Les opinions exprimées ici, en particulier sur l'équité des procès, sont en contradiction avec les actions de ces pétitionnaires. À la lumière de la prise de conscience accrue de la communauté internationale concernant la question du Timor oriental, ces individus désespérés ont saisi toutes les occasions possibles, y compris les communications modernes, pour induire la communauté internationale en erreur aux dépens de l'Indonésie. D'après ce que j'ai pu observer dans ce Comité, j'en conclus que le petit nombre de participants montre le manque d'intérêt manifesté par les membres du Comité à ce sujet. D'autre part, vu la présence d'un tel nombre de pétitionnaires, il serait plus approprié de donner un nouveau nom à ce Comité et de l'appeler le «Comité des pétitionnaires». Je puis vous assurer que si je voulais, je pourrais inviter plus de 1 000 participants à prendre la parole ici en tant que

pétitionnaires. Mais ce n'est pas là l'instance appropriée pour examiner la question.

J'ai moi-même participé récemment au dialogue rassemblant toutes les composantes de l'opinion publique du Timor oriental et j'ai entendu différents points de vues, mais je n'ai jamais entendu d'allégations aussi dénuées de fondement que celles-ci. Les raisons de ces actions m'échappent. Comment des personnes, ici, peuvent-elles en savoir davantage sur les aspirations des Timorais que les Timorais eux-mêmes? Nous n'avons pas élu tous ces pétitionnaires pour qu'ils parlent en notre nom, et je présume donc qu'il doit y avoir quelque autre objectif personnel caché, relatif non pas à la question du Timor oriental ou aux aspirations de sa population, mais aux discussions d'autres problèmes extérieurs qui n'ont absolument rien à voir avec le Timor oriental ou avec le peuple timorais.

Je me présente devant le Comité en qualité de pétitionnaire pour l'informer de la situation réelle au Timor oriental. Je sais que, pour les Nations Unies, certaines questions fondamentales doivent être examinées, en l'occurrence les suivantes : le Portugal continue-t-il d'être la puissance administrante du Timor oriental? Le Timor oriental peut-il être considéré comme un territoire non autonome? Le Timor oriental a-t-il besoin d'un représentant pour parler en son nom, et qui devrait désigner cette personne ou ce pays? Est-il vrai que le processus de décolonisation n'a pas été complété? Enfin, devrait-on permettre à la population du Timor oriental de déterminer son propre avenir, y compris en choisissant de s'intégrer à la République d'Indonésie?

Je crois que pour être en mesure d'illustrer de façon réaliste la situation au Timor oriental, il est nécessaire de se remémorer les faits historiques pertinents. À cet égard, je souligne le fait que le Portugal n'est pas — n'est plus — la puissance administrante du Timor oriental. Pourquoi dois-je mentionner ce fait? Parce que le Portugal, lorsqu'il était la puissance coloniale, n'a pas réussi à mener à terme le processus de décolonisation dans le territoire. Il est important de mentionner brièvement les facteurs sur lesquels se fondent mes points de vue. C'est le 1er juin 1975 qu'un des partis politiques du Timor oriental, Apodeti, a refusé d'ouvrir le dialogue avec les autorités coloniales portugaises car il était bien connu que le Portugal favorisait un groupe de gauche, le Frente Revolucionária de Timor Leste (FRETILIN). Le 25 juin 1975, le Portugal a abdiqué toute responsabilité à l'égard du Timor oriental en se retirant rapidement du territoire vers l'île d'Atauro. Par la suite, les autorités coloniales sont retournées à Lisbonne. En fait, le Portugal a abandonné la région, qui était dans un état de conflit et de

guerre civile qu'il avait lui-même causé, d'abord en laissant le territoire colonial dépourvu de tout gouvernement politique, et également par son attitude généralement insouciant en ce qui concerne la surveillance de l'exercice du droit à l'autodétermination par la population du Timor oriental.

Pour moi, il ne fait aucun doute que la position du Portugal colonialiste, marquée par le parti pris et les préjugés, a contribué à la guerre civile sanglante et à la confusion. Cela a poussé le FRETILIN à refuser de participer à la réunion de Macao en juin 1975, réunion convoquée par le Portugal et à laquelle participaient les quatre autres partis politiques. Le 29 novembre 1975, le FRETILIN, ouvertement favorisé par la puissance coloniale et sans aucun fondement juridique, a déclaré unilatéralement l'indépendance du Timor oriental. C'est ce qui a entraîné la décision de la Timorese Democratic Union (UDT), d'Apodeti, de Trabalhista et de KOTA, représentant la majorité de la population du Timor oriental, de se prononcer pour l'intégration à l'Indonésie le 30 novembre 1975. À cet égard, il est important de rappeler que le Ministre portugais des affaires étrangères, dans une lettre adressée au Secrétaire général en date du 22 août 1975, a admis que le conflit violent commençait à déborder dans la région environnante et que le Portugal était incapable de contrôler la situation.

Après avoir exprimé son incapacité de faire face à ses responsabilités de puissance administrante et à la suite de ses mesures antérieures qui avaient fomenté un tel désordre, le Portugal peut-il encore être considéré comme la puissance administrante du Timor oriental? Je me dois de remettre en question la base sur laquelle le Portugal assume ses responsabilités historiques, morales, légales et politiques en tant que puissance administrante du Timor oriental. Le Portugal acceptera-t-il jamais la réalité au sujet du Timor oriental; assumera-t-il la responsabilité d'avoir attisé une telle violence entraînant un tel carnage?

Le Timor oriental n'est plus un territoire non autonome, car le processus de décolonisation a abouti avec la création du Gouvernement provisoire du Timor oriental le 17 décembre 1975. En fait, à cause de la guerre civile dans le territoire, le Gouvernement provisoire a assumé la responsabilité à partir du moment où la puissance administrante a quitté le Timor oriental de façon précipitée. À cette époque, en qualité de représentant de la population du Timor oriental, il avait demandé aux Nations Unies d'aider à ramener l'ordre et la stabilité dans le territoire. L'Organisation n'a pas répondu et le gouvernement provisoire du Timor oriental a dû déterminer les dispositions appropriées dans le meilleur intérêt de la population. Compte tenu de tous ces faits, je ne peux comprendre pourquoi les Nations

Unies persisteraient à considérer le Timor oriental comme un territoire non autonome.

Aujourd'hui, il est difficile également de comprendre comment quelqu'un de l'extérieur peut prétendre représenter les vœux de la population du Timor oriental, compte tenu surtout du fait qu'elle a déjà exercé son droit à l'autodétermination. Qui plus est, il y a un gouvernement légitime au Timor oriental, qui bénéficie de l'appui et de la confiance de la population. Pourquoi voudrait-on continuer de discuter une question qui a déjà été résolue?

Il est important de noter que notre Assemblée législative est l'institution qui représente les vues de la population timoraise. C'est l'organe qui a formulé la pétition d'intégration au nom de la population du Timor oriental, fermement convaincu que l'intégration à la République d'Indonésie était la solution la plus viable pour pouvoir régler les nombreux problèmes découlant de dizaines d'années de colonialisme. Par cette mesure, nous nous sommes libérés de la puissance coloniale. Nous, Timorais, bénéficions du droit inaliénable et inhérent de déterminer notre avenir, et nous avons pris cette décision.

Je crois que l'ONU est l'organisation à qui été confiée la défense des aspirations des pays victimes du colonialisme. C'est également l'instance appropriée pour résoudre les conflits entre États. Nous espérons donc ardemment que l'Organisation respectera la décision de notre peuple. La population du Timor oriental ne veut plus jamais avoir à subir les souffrances et la douleur de la guerre civile. Les conflits civils dans toute société sont un fardeau accablant dont il est difficile de se débarrasser, et même après toutes ces années, nous devons encore oeuvrer pour nous délivrer de cet héritage. Nous qui avons vécu cette tragédie, nous ne voulons plus jamais avoir à ressusciter le spectre de la guerre civile. Ranimer le processus de décolonisation au Timor oriental équivaut à trahir cette population qui a tant souffert pendant les jours sombres du désordre et de la confusion.

Le peuple timorais voudrait maintenant se tourner vers un avenir pacifique, stable et prospère. Pour nous, cela veut dire accroître les efforts en faveur du développement. Nous sommes engagés dans le processus délicat d'édification d'une nation. Seuls les Timorais savent ce qui peut le mieux servir leurs intérêts et quelle est la voie à suivre pour que leur province parvienne à la paix, à la justice et à la stabilité. Nous reconnaissons que nous ne pouvons, du jour au lendemain, faire de miracles, mais nous sommes fiers, à juste titre, des progrès réels qui ont été faits dans divers domaines.

Le peuple du Timor oriental a reconnu combien il est important d'encourager la prospérité dans notre patrie en tant que facteur clef de l'amélioration des conditions de vie dans la province. Un certain nombre d'événements importants se sont produits dans divers secteurs : éducation, santé, commerce, agriculture et instauration d'infrastructures socio-économiques. Dans le domaine de l'éducation, nous élevons constamment le niveau d'alphabétisme. À cet égard, l'éducation scolaire est obligatoire pendant neuf ans : six au niveau élémentaire et trois au niveau secondaire. Les élèves, dès le début de leur éducation, sont encouragés à suivre des cours pratiques pour leur apprendre à devenir autonomes. Dans le domaine de l'agriculture, le développement de la partie méridionale du Timor oriental est principalement axé sur les industries agricoles. Un projet important d'irrigation contribuera à ce développement. Nous encourageons également les agriculteurs expérimentés, de préférence ceux qui sont de religion catholique, à s'installer dans cette région.

La vie religieuse joue un rôle important dans la province. Il a été décidé de construire une église catholique dans chaque circonscription du Timor oriental. La circonscription de Dili que je dessers comprendra quatre églises supplémentaires. Une décision a également été prise de construire un grand séminaire pour l'éducation supérieure. Il faut souligner qu'en 1974, à la fin du régime colonial, le territoire comptait environ 100 églises. Aujourd'hui, les habitants du Timor oriental sont essentiellement de religion catholique, qui compte plus de 700 000 fidèles et plus de 800 églises. Les pétitionnaires qui parlent de persécution religieuse donnent donc délibérément une idée totalement fautive de la situation. L'Église catholique travaille également en coopération avec les institutions gouvernementales à des programmes qui s'avéreront bénéfiques pour la population.

S'agissant de l'identité culturelle de notre peuple, je peux exprimer la ferme conviction que, depuis 1975, la vie culturelle a été mise en valeur. Le tetum est maintenant la langue la plus parlée par le peuple timorais. En ce qui concerne le patrimoine portugais, les rues de la province portent encore des noms portugais et, dans les églises, la messe est dite encore parfois en portugais. Les vestiges historiques ont été préservés. Je sais qu'il n'en va pas ainsi dans d'autres anciennes colonies portugaises, où le patrimoine du Portugal colonial a été détruit. Si ces pétitionnaires connaissent de l'identité culturelle de notre peuple des choses que nous ignorons, j'aimerais qu'ils nous le disent.

Conformément à la Loi No 5 de 1974, les autorités locales ont assumé plus d'autonomie et sont habilitées à

prendre leurs propres décisions concernant les intérêts de leur circonscription. Cela incite la population à oeuvrer aux buts et priorités fixés. Nous estimons que, pour relever les défis de l'avenir, chacun a un rôle important à jouer dans les efforts en cours. Qu'il me soit également permis de dire combien nous apprécions les efforts faits par les organisations internationales en faveur de l'application de plusieurs programmes généraux de bien-être social dans la province. Nous espérons sincèrement que plusieurs pays et organisations internationales continueront de fournir leur assistance généreuse en faveur du développement.

Pour terminer, en ce qui concerne la position du Portugal, je comprends qu'il cherche à corriger les mesures inconsidérées qu'il a prises dans le passé. Mais le seul moyen de dissiper les malentendus passe par la coopération et le dialogue avec le Gouvernement d'Indonésie, en particulier pour traiter les perspectives de développement au Timor oriental. Je voudrais également lancer un appel au Comité pour qu'il apporte la justice au peuple du Timor oriental, entende sa voix et reconnaisse sa décision de s'intégrer à l'Indonésie. J'engage le Comité à appuyer notre idée d'un développement pacifique et de perspectives d'avenir individuelles.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Jose Martins III (East Timor KOTA Party) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Martins.

**M. Martins** (East Timor KOTA Party) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a quelques jours, moi et les dirigeants timorais représentant plusieurs orientations de la politique timoraise, avons eu l'occasion pour la première fois en 21 ans, de nous asseoir au château de Schlaining en Autriche, d'y prendre la parole et d'y méditer, et tout cela, nous le devons à la bonne volonté et aux efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Cette réunion, qui regroupait toutes les parties timoraises intéressées, est le fruit de l'excellent travail accompli par les Nations Unies, qui a permis de réunir des frères du même sang pour examiner toutes les questions découlant d'une guerre civile horrible qui s'est produite il y a 20 ans. Cette réunion coïncidait également avec la commémoration de la Conférence de San Francisco de 1945, dont l'idéal de paix et de progrès dans le monde a bénéficié et apporté de nouveaux espoirs à toute l'humanité.

En tant que fils du peuple timorais respectueux de nos traditions ancestrales qui nous obligent à reconnaître tous ceux qui sont attachés ou intéressés à notre réconciliation, nous exprimons notre profonde gratitude au Gouvernement de l'Autriche, nouvel État membre de l'Union européenne. De fait, tous les dirigeants timorais se sont réjouis de l'aide apportée par le Gouvernement autrichien sur une terre européenne de paix, d'ordre, de chrétienté, de dignité et de respect. Cela, bien entendu, sera gravé à tout jamais au temple asiatique de l'humanité auquel nous appartenons.

Une fois encore sont réunis ici des vétérans et des novices de la politique timoraise pour écouter tout ce qui sera dit par tous les orateurs et tous les pétitionnaires. Pour ma part, j'ai fait mes débuts au Siège de l'Organisation des Nations Unies en décembre 1975 en tant que l'un des représentants du peuple timorais. Voilà pourquoi, comme toujours, ce que je vais dire sera dit avec ma franchise et mon honnêteté habituelles, que cela plaise ou non à certaines forces politiques ou à certaines puissances.

Il y a un moment dans notre vie où il est nécessaire de rechercher la paix et non la guerre ou la confrontation. Les nouvelles qui parviennent quotidiennement à nos yeux, nos oreilles, nos esprits et nos coeurs état d'une période incertaine, potentiellement dangereuse et de nature à porter atteinte aux peuples, aux nations et aux États innocents vivant jusque-là à l'abri d'idéologies politiques, lesquelles ne sont plus d'actualité en cette fin de siècle.

Des progrès remarquables dans la pensée humaine ont donné lieu à des avancées techniques et économiques importantes dans des domaines d'intérêt croissant pour les marchés intelligents traditionnels, vu que des avantages énormes peuvent résulter des relations commerciales traditionnelles pour l'amélioration du niveau de vie de communautés en situation de chômage forcé. De ce fait, il est nécessaire de lutter pour le progrès et le développement en rejetant les théories de groupes politiques voulant déstabiliser la nouvelle entente cordiale au niveau mondial et causer le mécontentement, la peur et l'incertitude au sein de populations prêtes à croire que le prochain système de gouvernement réglera tous les maux du monde. Aucun gouvernement, aucune idéologie, aucune religion ne peut altérer la condition humaine; mais un gouvernement, une idéologie et une religion appropriés et honnêtes peuvent effectivement aider à parfaire la nature humaine.

Le cas du Timor oriental doit donc être correctement considéré et analysé avant d'être conçu comme une simple question de substitution d'une administration indonésienne à une administration portugaise. En fait — et je défie

quiconque de prouver avec des documents historiques que j'ai tort —, je pense que le cas de l'île de Timor constitue un exemple de colonialisme européen à deux facettes, dont l'héritage est la théorie facile selon laquelle toute la population de la partie Est de l'île de Timor appartient à une culture n'ayant aucun lien avec celle de l'archipel indonésien. Cette interprétation n'est pas valable pour une raison essentielle : si les Timorais n'ont aucun lien avec les anciennes cultures de l'actuelle République d'Indonésie et n'en sont pas originaires, quelle est donc leur origine? Et pourquoi nos 35 et quelques langues, dialectes et sous-dialectes ont-ils des mots et des usages traditionnels s'adaptant parfaitement à certaines des 300 et quelques cultures indonésiennes?

Le Portugal et l'Indonésie ont convenu de discuter du Timor oriental sous les auspices de Son Excellence le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de rencontres bilatérales entre les ministres des affaires étrangères des deux pays. Toutefois, ce dialogue interministériel n'a pas été facile, car les dirigeants politiques timorais n'avaient jamais eu l'opportunité qui leur a été offerte par le Secrétaire général en Autriche, au mois de juin. La situation est maintenant différente, et le plus grand mérite en revient aux Nations Unies.

La conclusion à tirer de la réunion des Timorais en Autriche est que le soutien timorais que certains attendent pour une intervention étrangère directe au Timor oriental n'est pas pour demain; mais un consensus existe selon lequel les Timorais sont avant tout les enfants préoccupés d'une même famille ancestrale. De ce fait, les tentatives répétées d'utiliser le Timor oriental pour porter atteinte à l'Indonésie ont été vaines, car les dirigeants politiques timorais sont d'abord dévoués au bien-être et à la promotion de tout notre peuple.

En fait, au cours des semaines précédant notre réunion en Autriche, une campagne de propagande a été initiée, comme si ceux revendiquant l'indépendance étaient mieux placés pour neutraliser ceux qui ont choisi l'intégration avec l'Indonésie. La réalité était toutefois différente, et sous l'influence de notre bien-aimé frère l'évêque, nos coeurs silencieux ont été touchés par un hymne céleste d'amour pour les générations de Timorais passées, présentes et futures. À aucun moment, la «haine» fabriquée par des sources d'information portugaises et autres bien connues ne nous a effleurés, car nous ne sommes pas des instruments politiques comme ceux qui sont aux mains de groupes opposés aux explosions nucléaires françaises qui menacent la vie de nos frères insulaires de Mélanésie, de Polynésie et de Micronésie.

Tout comme nous n'avons pas besoin de rappeler qu'après 34 ans, l'Angola est toujours en état de guerre. En fait, nous avons donné un exemple de dignité, de courage et de sagesse au monde entier. Au lieu de principes révolutionnaires si chers à de nombreux groupes contrôlant l'information, nous avons suivi l'appel de l'évêque Belo pour répondre d'abord aux aspirations de notre peuple dans l'harmonie et la paix. Cette fois, nous n'avons pas refait l'erreur de nous laisser influencer par les révolutionnaires portugais des trois continents, dont le coup d'État de 1974 à Lisbonne a conduit à une guerre civile sanglante et à un déshonneur national pour notre peuple.

Nos deux rencontres de réconciliation en Angleterre, avec la présence d'un représentant des Nations Unies, ont été «la porte ouverte» qui a permis à Son Excellence le Secrétaire général de réunir les dirigeants politiques timorais. Par la suite, le Ministre portugais des affaires étrangères, M. José Manuel Barroso, a fait montre d'un sens aigu des responsabilités en déclarant en substance que les Indonésiens ne devaient pas être considérés de façon négative mais comme un peuple respectable. Nous avons interprété cette déclaration comme un avertissement honnête adressé à certains activistes politiques portugais participant à de vives campagnes au Portugal contre «tout ce qui est indonésien». Je salue ici le Ministre portugais et son adjoint, M. Quartin Santos, qui ont encouragé l'instauration d'un climat d'acceptation mutuelle entre nous tous.

Il n'est pas réaliste de continuer à insister sur une différence hypothétique entre les deux parties de l'île de Timor, car cette anomalie a été créée dans l'intérêt des deux puissances coloniales — les Pays-Bas et le Portugal — sans aucune décision légale de la part des autorités aborigènes de Timor. Le départ des Hollandais a eu lieu en 1949, et en 1974, l'administration portugaise a pris la même décision de façon discrète, inattendue et unilatérale, sans demander aux Timorais si cette décision était correcte. L'on pourrait avancer l'argument des troubles sanglants dus à la guerre civile qui faisait alors rage. Mais le fait est que le Portugal — pour des raisons faciles à comprendre — n'a pas suivi certains exemples historiques du passé où, lorsque la présence portugaise était en danger, il pouvait facilement demander la protection de ces Timorais favorables à une présence portugaise au Timor oriental. Pourquoi le Portugal n'a-t-il pas demandé à ses fidèles partisans timorais de remettre en place la représentation civile et militaire portugaise au Timor oriental en 1975? Tout simplement parce qu'il y avait «un projet révolutionnaire» visant à instaurer une base territoriale hostile et dangereuse en vue de déstabiliser l'Indonésie.

Une question importante est de savoir pourquoi la «frontière coloniale» entre l'Est et l'Ouest de l'île de Timor existe. Il y a tant d'intellectuels, de savants, de faiseurs d'opinion et autres qui s'intéressent apparemment au sort de mon peuple que je ne peux m'empêcher de penser qu'ils sont tous soit aveugles soit un tant soit peu de mauvaise foi. Pourquoi la frontière coloniale de l'enclave d'Amanbenu est-elle tracée depuis le fleuve Silabao (Mota Ain) jusqu'au fleuve Tafara? Elle ne suit pas une ligne droite jusqu'au bout, mais oblique au contraire vers la droite, redescend, repart à gauche et suit un chemin tortueux vers la côte sud. La raison en est précisément que les anciens royaumes de Lakmaras et de Lamak Nen ont refusé d'accepter l'extorsion que représentaient les *fintas* — impôt annuel obligatoire imposé à un royaume pour financer la présence des Portugais — et le paiement d'amendes résultant du refus de suivre les colonnes d'extermination organisées par le Gouverneur de Praca, de Nusa Dili, après qu'il eut réussi à attirer certains royaumes timorais dans le camp des Portugais.

Quant à l'enclave, elle faisait partie de l'accord conclu en 1851 entre le Portugal et la Hollande pour compenser le Portugal de la vente à bas prix de toutes les îles soumises à l'influence catholique portugaise. Et parce qu'elle se trouvait à Pante Makasar, des droits de douane élevés ont été imposés aux exportateurs timorais de bois de santal. Cette enclave n'inclut pas la toute première région timoraise où, vers 1700, les Portugais ont construit, puis brûlé et démantelé, la forteresse historique de Lifau sur la plage de Babao.

Si l'on veut que le cas du Timor oriental soit réglé à la satisfaction de la communauté internationale, ce règlement devra être équilibré sur les plans scientifique, historique et juridique en tenant compte de notre droit coutumier, sociologique, économique et politique, et non pas influencé par des déstabilisateurs internationaux politiques et professionnels, dont l'objectif est de remettre les pieds au Timor oriental pour contrôler une fois encore, comme en 1974 et en 1975, des actes qui attentent à la grandeur de mon peuple sur le territoire même où le Timor oriental a existé longtemps avant que l'humanité ne voie le jour.

En outre, il semble illogique que certains insistent sur le fait que la décolonisation du Timor oriental en tant que colonie portugaise doit encore avoir lieu. Ce doit être une plaisanterie. Moi-même et le peuple du Timor oriental avons mené une guerre civile, complètement abandonnés, ignorés et sans aide des autorités révolutionnaires portugaises, de 1974 à 1976. De façon très incompétente, le Portugal a entrepris un prétendu acte de décolonisation un

an après le début du processus de décolonisation des colonies africaines. Là encore, le FRETILIN a appuyé la non-participation à la réunion de Macao entre les partis politiques timorais et le Gouvernement portugais, choisissant plutôt d'aller aider le mouvement d'indépendance au Mozambique. Et à Macao, Apodeti, le parti politique timorais préconisant l'intégration avec l'Indonésie, a clairement fait remarquer, à juste titre, que l'intégration était la meilleure solution pour le Timor oriental. Si j'ai utilisé le terme «illogique», c'est qu'il est un fait que l'on ne peut ignorer : ce n'est pas l'Indonésie qui a refusé de respecter les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) des Nations Unies, de 1960, sur la décolonisation du Timor oriental, mais le Gouvernement portugais, qui a agi ainsi pendant 14 ans, de 1960 à 1974. Pourquoi? Parce que, avant 1974, le bien-être, le progrès, l'évolution et la paix sociale au Portugal existaient alors que le Portugal possédait ses territoires coloniaux, qui étaient acceptés et chéris par le peuple portugais en tant que partie intégrante d'une nation ayant imprimé sa dignité dans l'histoire du monde.

Il me semble également assez cocasse de voir comment certaines personnes au Portugal insistent sur le fait qu'il faut organiser un autre référendum pour mon peuple, après l'enfer de souffrances, de drames et de tragédies que nous avons connu sur le champ de bataille de la guerre civile il y a 20 ans. Pour sauver le peuple timorais d'un génocide auto-infligé, le Ministre portugais des affaires étrangères, S. E. M. Ernesto Mello Antunes, a signé un mémorandum d'accord avec le Ministre indonésien des affaires étrangères, S. E. M. Adam Malik, à Rome, le 2 novembre 1975, 57 jours après que l'Acte de pétition pour l'intégration du Timor oriental eut été signé par les partis politiques, l'Union démocratique timoraise (UDT), KOTA, Trabalhista et Apodeti. Si rien de cela ne compte, que signifie alors un mémorandum d'accord entre deux États souverains? Une lettre d'amour? Mais il y a plus encore qui doit retenir notre attention.

Dans le cadre de l'histoire du peuple portugais et de tous ceux qui se sentaient fiers des actes héroïques de leur pays sur «les mers jamais encore violées par les hommes», un Traité comme celui signé entre le Portugal et l'Inde est sans aucun doute la preuve véritable que le nouvel État portugais fondé après le coup d'État d'avril 1974 a enfin fait preuve d'un sain réalisme en se précipitant pour accepter, sans référendum, le retour des territoires indiens portugais à la mère patrie. Et le fonctionnaire portugais qui a signé le Traité au nom du chef d'État portugais n'était nul autre que le Président actuel du Portugal, S. E. M. Mário Alberto Nobre Soares.

Malgré tout le respect et toute l'estime que j'éprouve pour l'Inde, je ne puis établir le moindre parallèle entre la longue préparation des provocations de Satyagraha et le lancement de forces armées d'invasion prêtes à livrer bataille aux forces armées portugaises légitimes qui défendaient la souveraineté nationale et les populations portugaises à l'intérieur de l'Inde portugaise — dans l'honneur militaire mais sans la moindre chance de résister militairement, mise à part la bravoure individuelle de tous les officiers et soldats portugais loyaux à leur patrie. Quant à l'Acte d'intégration du Timor oriental à la République indonésienne, il a été exécuté dans des conditions de paix, l'ordre étant rétabli, et il a été adopté par les représentants légaux du peuple du Timor oriental en l'absence totale de tout représentant portugais.

La décision prise récemment par la Cour internationale de Justice au sujet du différend opposant le Portugal à l'Australie exige un léger retour en arrière. Les premières initiatives des Portugais qui rêvaient de trouver du pétrole au Timor oriental visaient à favoriser l'Australie; en conséquence, certains contrats de forages pétroliers ont été octroyés à des compagnies australiennes à des conditions très avantageuses. De sorte que nous devons reconnaître les efforts et les sacrifices consentis par l'Australie dans la prospection pétrolière dans notre zone territoriale, sans lesquels les potentiels existants ne se seraient jamais matérialisés.

Pour terminer, je voudrais suggérer que dorénavant, les autorités portugaises, en association avec les autorités indonésiennes, prennent des mesures réalistes et objectives pour rapprocher les deux pays, rendant ainsi un hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer cette Organisation internationale consacrée à la paix mondiale alors qu'elle célèbre le cinquantième anniversaire de la naissance de nouveaux espoirs de paix, d'ordre, de progrès et d'harmonie, pour lesquels l'humanité est prête à lutter de tout coeur.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Peter Colavito prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Colavito.

**M. Colavito** (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole devant le Comité au nom de l'Honorable Nita M. Lowey, Membre du Congrès des États-Unis qui, ayant été retenue par ses obligations à Washington, n'a pu se joindre

à nous. Je suis reconnaissant au Comité spécial de la décolonisation de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant lui.

Le droit fondamental d'un peuple de choisir son propre gouvernement a toujours trouvé un écho favorable chez les Américains. Le principe de l'autodétermination est ancré dans l'idéalisme de Woodrow Wilson et codifié dans la Charte des Nations Unies. Associé à la décolonisation, il a été une force principale de la démocratisation dans le monde entier. Il est évident que le peuple du Timor oriental n'a jamais connu ce droit. Il n'a jamais eu l'occasion ni d'élire ses propres représentants, ni de décider de son avenir. Il a été libéré en 1975 du joug colonial du Portugal pour être soumis, moins d'un an plus tard, à celui de l'Indonésie. De nombreux abus des droits de l'homme s'ajoutent maintenant à l'indignation que nous devons ressentir devant cette situation.

En tant que Membre des Nations Unies et leader mondial, les États-Unis doivent aider à faire respecter la Charte des Nations Unies. En tant que démocratie, nous nous intéressons particulièrement aux dispositions concernant l'autodétermination. Dans ces deux rôles, nous devons adopter une position ferme et cohérente contre la présence indonésienne au Timor oriental.

Dans le passé, les États-Unis ont opté pour l'équilibre; nous avons pesé les objectifs militaro-économiques et les objectifs humanitaires, persuadés que la coopération avec le Gouvernement indonésien encouragerait celui-ci à étendre les droits de l'homme. Les différentes administrations depuis 1975 ont choisi cette méthode d'approche, mais sans succès. Selon des rapports provenant de groupes oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme, y compris Amnesty International et Human Rights Watch/Asia, le Gouvernement indonésien n'a pas examiné avec le sérieux nécessaire les revendications en matière de droits de l'homme ou tenté de se conformer aux recommandations de 1993 de la Commission des droits de l'homme.

Les Nations Unies doivent maintenant adopter une position plus ferme. Plutôt que de nous laisser dissuader par d'éventuelles conséquences si nous contrarions l'Indonésie, nous devrions nous rappeler les positions que nous avons adoptées avec succès contre la répression en Afrique du Sud. Notre insistance opiniâtre à exiger des garanties en matière de droits de l'homme nous a permis de voir le Gouvernement sud-africain changer et sa population réclamer ses droits.

Comme la Commission des droits de l'homme l'a fait dans le passé, nous devons continuer de réclamer de l'Indonésie qu'elle ouvre le Timor oriental aux enquêteurs et aux journalistes. Leurs rapports sont précieux pour faire connaître au reste du monde les faiblesses du Gouvernement indonésien et le peu d'appui qu'il reçoit de sa population. L'Indonésie est de toute évidence préoccupée de son image : en 1992, un juge a condamné Fernando Araujo à neuf années d'emprisonnement pour avoir «deshonoré la nation aux yeux de la communauté internationale». Nous devons signifier clairement à l'Indonésie que la façon d'éliminer les critiques embarrassantes n'est pas d'éliminer ceux qui critiquent, mais de réformer le traitement des accusés et des prisonniers.

Bien qu'ils contribuent à rallier le support international, les rapports en soi ne sont pas suffisants. Nous devons être déterminés à exercer de fortes pressions pour nous assurer que les dirigeants de l'Indonésie mettent en oeuvre les recommandations de la Commission, et qu'ils ne se contentent pas seulement de prendre conscience de leurs erreurs mais qu'ils s'emploient également à les corriger. Nous devons reconnaître les droits du peuple timorais et nous devons les obliger à en faire autant.

Comme l'a dit Xanana Gusmão, le leader incarcéré du mouvement pour l'indépendance du Timor oriental : «Le soi-disant Gouvernement provisoire indonésien a été édifié sur les dépouilles des Timorais massacrés» en décembre 1975. Malgré ce que prétend le Gouvernement indonésien, il n'y a pas eu d'acte valide d'autodétermination au Timor. Les «différences culturelles» ne peuvent non plus camoufler les abus du gouvernement. La détention de prisonniers sans procès légitime et la complicité du gouvernement dans des massacres sont des actes criminels partout où ils se produisent dans le monde.

Nous devons renforcer notre position. Il faut obliger l'Indonésie à reconnaître que les droits de l'homme des Timorais et de son propre peuple ne sont pas négociables. Seul un référendum réservé au Timorais pourra déterminer leur statut de façon légitime. La communauté internationale et son principe d'autodétermination ne seront satisfaits que lorsque les voix de la population auront été comptées et entendues.

Je demande au Comité, aux États-Unis et au reste du monde de reconnaître le danger évident pour les droits de l'homme universels que représentent les violations flagrantes perpétrées par l'Indonésie. En défendant les droits des Timorais, nous défendons les droits de tous les peuples libres.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Mari Alkatiri [Frente Revolucionária de Timor Leste (FRETILIN)] prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Alkatiri.

**M. Alkatiri** [Frente Revolucionária de Timor Leste (FRETILIN)] (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, en ma qualité de Timorais, faire quelques remarques avant de commencer mon témoignage. J'ai entendu le témoignage d'autres Timorais. Pour moi, les arguments de M. Soares en faveur de l'annexion du Timor oriental à l'Indonésie sont très anciens et complètement opposés à sa position antérieure. Je comprends sa position actuelle; je suis certain qu'il subit des pressions de la part des services de renseignement indonésiens. Pour ces raisons, je ne m'opposerai pas davantage à mon concitoyen timorais. Mon but ici est de dénoncer l'Indonésie. Mais je crois fermement que nous nous comprendrons tous les deux à nouveau au moment des prochains pourparlers intratimorais. Je ne veux pas forcer mes anciens amis et mon concitoyen timorais à se montrer aussi braves que ceux qui sont menacés d'emprisonnement et d'exécution extrajudiciaire au Timor oriental.

C'est la première fois en 20 ans que je me présente devant le Comité spécial, bien que dans le passé j'aie pris la parole devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Je m'appelle Mari Bin Hamud Alkatiri; c'est mon vrai nom, qui n'est pas d'origine portugaise. Je suis membre du Comité central du Frente Revolucionária de Timor Leste (FRETILIN), en qualité de Secrétaire aux affaires extérieures. Le FRETILIN fait aussi partie du Conseil national de la résistance maubère, le CNRM. Je remercie le Comité de me donner la chance de prendre la parole devant cet organe, dont la contribution au processus de décolonisation des territoires coloniaux européens est un brillant contraste avec la toile de fond des difficultés auxquelles font face les Nations Unies dans de nombreuses parties du monde.

Cette année, le Timor oriental devrait célébrer le vingtième anniversaire de son indépendance si le processus de décolonisation commencé par le Portugal en 1974 n'avait pas été abruptement interrompu par l'agression indonésienne du 7 décembre 1975. La liste des territoires non autonomes dans le monde est passée de 70 au début des années 60, lorsque la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale a été adoptée, avec le vote positif de l'Indonésie, à seulement

quelques-uns maintenant. Le Timor oriental fait partie des affaires en suspens du Comité.

En qualité de Timorais et de musulman, je dois tout d'abord dénoncer les efforts faits par les autorités indonésiennes pour essayer de déformer la nature du conflit au Timor oriental en favorisant la violence interreligieuse. Au cours des dernières années, il y a eu des cas d'incidents religieux entre les Timorais catholiques et des soldats indonésiens musulmans. Il faut cependant souligner que ces incidents ont toujours été provoqués par les autorités indonésiennes. Ma présence ici montre clairement que la petite communauté musulmane du Timor oriental n'a jamais eu de problèmes avec la majorité catholique ou avec d'autres groupes religieux minoritaires tels que les bouddhistes, les protestants et autres. La société timoraise a toujours été pacifique et tolérante, caractérisée par un esprit oecuménique. L'identité culturelle marquée de la petite communauté musulmane du Timor oriental dont je fais partie a toujours bénéficié du respect de tous les autres groupes, et nous vivons en harmonie. C'est cela qui fait de l'ensemble du Timor oriental une société hétérogène unique sur les plans ethnique et religieux, différente de toutes les autres dans la région.

Les membres doivent me croire lorsque j'exprime la peine que je ressens à comparaître devant ce comité pour dénoncer un pays musulman voisin. Mais nous, musulmans, devons défendre les principes de la vérité et de la justice, comme nous l'a enseigné notre Prophète. Cette année, l'Indonésie célèbre son cinquantième anniversaire, mais le Timor oriental n'a rien à célébrer. Au contraire, nous marquerons le vingtième anniversaire de l'invasion et de l'occupation illégales de notre pays par un deuil collectif, car presque toute notre population, presque toutes les familles au Timor oriental, tous les foyers, ont perdu quelqu'un. Des villages entiers ont été anéantis. Quand l'Indonésie marquera le cinquantième anniversaire de son indépendance, nous honorerons nos morts et nos martyrs, et nous pleurerons sur notre pays occupé.

Le colonialisme a toujours été associé à l'homme blanc. Le Portugal est maintenant la puissance administrante parce qu'elle veut l'être, parce qu'elle détient un mandat de la communauté internationale. Cependant, la vérité est qu'à la fin de ce millénaire, nous constatons l'émergence de nouvelles formes de colonialisme, peut-être encore plus barbares que la colonisation que nous avons connue avec les anciennes puissances européennes.

La communauté internationale doit traiter cette forme de colonialisme avec la même fermeté qu'elle a utilisée

pour traiter la domination coloniale européenne. La dignité humaine et la justice sont des valeurs immuables. Il ne saurait y avoir une justice et des règles pour les Européens et une justice et des règles pour les peuples coloniaux dominés par les puissances régionales coloniales expansionnistes du Sud.

Cela fait presque 20 ans que le Comité spécial doit traiter la question du Timor oriental. Il est ironique de constater que l'ex-puissance coloniale, le Portugal, accusée un jour en cette instance de ne pas adhérer aux principes de la Charte des Nations Unies, y défend maintenant le droit de notre peuple à l'autodétermination. En cette même instance, nous dénonçons maintenant non pas le colonialisme portugais, mais l'occupation illégale de notre pays, le Timor oriental, par un État du tiers monde, qui est Président du Mouvement des non-alignés.

Cela est d'autant plus ironique que l'histoire de l'Indonésie se répète en quelque sorte au Timor oriental. Rappelons-nous le regretté Soekarno, père fondateur de la République indonésienne, qui a lutté pour l'indépendance de son pays et qui a été capturé et fait prisonnier par les autorités coloniales hollandaises. Nous pouvons établir un parallèle avec la situation de notre dirigeant, Xanana Gusmão, capturé et fait prisonnier par les autorités indonésiennes. En tant que Timorais, nous regrettons qu'un pays qui fut autrefois l'exemple de la lutte anticoloniale soit maintenant devenu une puissance colonialiste, — je dis bien : «soit maintenant devenu une puissance colonialiste».

Le fait que le Comité reste saisi de la question du Timor oriental montre de toute évidence que la communauté internationale continue de reconnaître le droit du peuple du Timor oriental à l'autodétermination et à l'indépendance. Cependant, après 20 ans d'occupation, nous estimons nécessaire de mettre au point de nouvelles initiatives en vue de permettre au peuple du Timor oriental d'exercer son droit à l'autodétermination.

À cet égard, je souhaite rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés dans le cadre de la résolution 37/30 de l'Assemblée générale, datée du 23 novembre 1982. Pour la première fois et grâce à ses efforts, une réunion de 30 personnalités timoraises s'est tenue en Autriche au début de juin. Les résultats de ce que l'on a appelé un dialogue entre toutes les parties intéressées à l'intérieur du Timor oriental, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, montrent clairement que, sur un terrain neutre, les Timorais, malgré les nombreuses pressions et les nombreuses manoeuvres d'ingérence de la part des services de renseignement indonésiens, sont capables de dégager un

consensus vers une solution globale de la question du Timor oriental. Cela devrait dissiper toutes les idées et tous les mythes selon lesquels le problème du Timor oriental a été créé par les Timorais. Le problème du Timor oriental a été créé par l'Indonésie.

Après presque 20 ans d'occupation illégale de notre pays, chaque Timorais souhaite contribuer à la recherche d'une solution au conflit. Cependant, il faut faire en sorte que les Timorais puissent participer réellement et activement à ce processus de dialogue et de négociation. La Déclaration de Burg Schlaining contenait notamment une clause relative à la tenue de réunions auxquelles participeraient les Timorais avant chaque série d'entretiens ministériels entre le Portugal et l'Indonésie. Voilà pourquoi nous ne pouvons comprendre l'objection soulevée par l'Indonésie à la tenue de réunions en faveur d'un nouveau dialogue entre Timorais avant chaque réunion ministérielle entre le Portugal et l'Indonésie. Cette objection a été formulée par le Ministre des affaires étrangères Ali Alatas à la fin de la sixième série d'entretiens entre lui et le Ministre portugais des affaires étrangères. Il semble que l'Indonésie craigne les Timorais, même ceux qu'elle a elle-même imposés pour la réunion. Par conséquent, nous défions l'Indonésie d'accepter la Déclaration de Burg Schlaining dans son ensemble.

La Cour internationale de Justice vient de publier son arrêt dans l'affaire relative au Timor oriental (Portugal c. Australie). Dans son arrêt, la Cour a soutenu le droit à l'autodétermination du peuple du Timor oriental et qualifié le Timor oriental de territoire non autonome. Elle poursuit en déclarant que le droit à l'autodétermination présente un caractère *erga omnes*.

Nous nous félicitons de l'arrêt de la Cour, qui est conforme aux nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question du Timor oriental. Ces résolutions ont été systématiquement bafouées par l'Indonésie.

Tout en nous félicitant de la décision de la Cour concernant le droit à l'autodétermination, nous voudrions appeler l'attention du Comité sur l'opinion séparée qui a été exprimée par un éminent érudit asiatique, le Juge M. Weeramantry, de Sri Lanka. Il a dit :

«Si le Timor oriental continue d'être un territoire non autonome, tous les membres de la communauté des nations, y compris l'Australie, ont le devoir de reconnaître son droit à l'autodétermination et sa souveraineté permanente sur ses ressources naturelles. Le cas échéant, comme cela est indubitable, la Cour

disposerait de tout le matériel factuel nécessaire pour pouvoir se prononcer sur la responsabilité de l'État défendeur, sujet dont en fait elle est saisie.»

Passons maintenant à la situation au Timor oriental même. La situation des droits de l'homme s'est détériorée, de toute évidence, depuis janvier. Les forces de sécurité indonésiennes ont lâché des bandes connues sous le nom de «Ninjas», composées de Timorais ou d'Indonésiens, qui exécutent des enlèvements et des assassinats de jeunes Timorais présumés membres de la résistance. Des civils ont été exécutés de sang-froid, comme cela s'est produit à Liquica en janvier de cette année quand six personnes ont été tuées. Au départ, le commandement militaire indonésien a annoncé qu'il s'agissait de six membres de la résistance armée. Ce n'est qu'après que l'affaire eut été abondamment dénoncée et que des pressions considérables eurent été exercées par les États-Unis, le Canada et l'Australie, que l'Indonésie a reconnu que son armée avait perpétré de sang-froid une autre tuerie. Cette dernière s'ajoute à la longue liste de tueries de dizaines de milliers de Timorais au cours de ces 20 années d'occupation.

Au moins 20 bataillons sont à l'oeuvre au Timor oriental, engagés dans des missions complètes de combat ou de surveillance menées contre la population civile. Le Ministre des affaires étrangères Ali Alatas a affirmé, à Genève la semaine dernière, que deux autres bataillons allaient être retirés. Il s'agit d'un autre mensonge flagrant, car M. Alatas sait fort bien que ces prétendus retraits ne sont en fait que des déplacements de bataillons, à tour de rôle, d'une partie du territoire à une autre. L'armée indonésienne se livre à des assassinats aveugles, à des viols et à des actes de pillage. Elle n'a pas pour tâche de faire respecter l'ordre, encore moins de «construire des infrastructures», comme le prétend le régime de Jakarta.

Xanana Gusmão, le dirigeant de la résistance au Timor oriental, reste en prison même si le monde a qualifié son procès de parodie. Le seul crime de Xanana est le même que celui commis par Nelson Mandela, Walter Sisulu, Aung San Suu Kyi et de nombreux autres combattants de la liberté qui ont passé une partie de leur vie en prison pour avoir mené leur propre lutte et celle de leurs peuples pour la liberté. En dépit de l'occupation militaire injuste et illégale, en dépit des crimes horribles commis contre notre peuple, Xanana Gusmão n'a cessé de tendre la branche d'olivier du dialogue et de la paix. Mais ce geste de bonne volonté n'a rencontré que plus encore d'actes de brutalité et d'humiliation.

Pour terminer, je voudrais rappeler au Comité les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale sur la décolonisation. L'Assemblée générale a pour tâche de démanteler le colonialisme et de l'éliminer de la Terre d'ici l'an 2000. Le Timor oriental est l'une des dernières colonies qui figurent sur la liste des territoires encore non autonomes de l'Assemblée générale. Ce comité ne peut accepter d'être déshonoré pas plus qu'il ne peut déshonorer tout le système des Nations Unies en permettant à l'un des Membres de l'Organisation de dicter ou de manipuler les règlements contraignants qui devraient être appliqués au Timor oriental, c'est-à-dire le sacro-saint règlement de l'autodétermination des peuples.

*Le pétitionnaire se retire.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai évité de rappeler les pétitionnaires à l'ordre, mais il semble que la limite de 15 minutes soit de moins en moins respectée. J'invite donc les prochains pétitionnaires à en tenir compte.

*Sur l'invitation du Président, M. Allan Nairn (The Nation) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Nairn.

**M. Nairn** (*The Nation*) (*interprétation de l'anglais*) : Mon nom est Allan Nairn. Je suis journaliste aux États-Unis et l'un des survivants de la tuerie de Santa Cruz perpétrée par l'armée d'occupation indonésienne le 12 novembre 1991. Je suis ici pour rappeler au Comité que cette tuerie était le geste délibéré d'un État et pour fournir à l'Organisation des Nations Unies des informations relatives à la responsabilité de ce crime.

En novembre dernier, en compagnie d'Amy Goodman de WBAI/ Pacifica radio, je suis retourné au Timor oriental pour la première fois depuis le massacre et j'ai constaté que l'armée indonésienne régnait encore par la terreur et que les Timorais risquaient encore leur vie pour résister.

Les troupes et agents indonésiens étaient omniprésents à Dili et les contrôles étaient encore plus sévères dans les campagnes. Certains voyageurs étaient enlevés par des agents de l'armée dans les bus circulant sur les routes de montagne, et les bus se rendant à Dili étaient dirigés vers la base navale située là-bas, où des commandos fouillaient et interrogeaient les passagers, les emmenant souvent sans explication. Des soldats de l'armée d'occupation indonésienne brandissaient leurs armes sur des places de village et

passaient en chantant dans les rues. Un commandant de l'armée Intel dans une petite agglomération rurale m'a dit que les protestations de Timorais étaient interdites et que l'armée était déterminée à empêcher les Timorais de parler aux gens venant de l'extérieur. Il m'a clairement fait comprendre que l'armée voulait empêcher les Timorais de transmettre des informations susceptibles d'aboutir aux Nations Unies.

Des Timorais s'exprimant en secret ont décrit la manière dont les troupes indonésiennes les avaient torturés. Les méthodes utilisées allaient de coups portés à l'aide de barres de fer à des entailles au rasoir, viols, chocs électriques pour forcer les Timorais à avaler le crucifix qu'ils portaient au cou. L'évêque Belo nous a dit que l'atmosphère de contrôle et de terreur était la pire qu'il ait connue au Timor oriental depuis 1983.

En dépit de cela, les Timorais résistaient de plus en plus ouvertement. Lorsque le Président Clinton s'est rendu à Jakarta lors du sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique en compagnie du dictateur Soeharto, 29 jeunes Timorais courageux ont occupé pacifiquement l'enceinte de l'ambassade américaine. Ils ont alerté les observateurs internationaux sur les crimes commis par Soeharto contre leur pays ainsi que sur la complicité criminelle de Clinton et du Gouvernement américain. Au même moment, à l'intérieur du Timor oriental, des soulèvements avaient lieu. Ces protestations — d'une audace et d'une ampleur surprenantes — eurent lieu non seulement à Dili, mais aussi dans des villes le long de la côte et dans la chaîne des montagnes centrales.

Lorsque nous avons tenté pour la première fois d'entrer au Timor oriental le 12 novembre, date anniversaire du massacre, nous avons été arrêtés par l'Intel indonésien et détenus pendant 16 heures. Lorsque quelques jours après nous avons essayé à nouveau d'y entrer, ils nous ont arrêté de nouveau. Mais après cela, lorsque à l'insu de l'armée nous avons pu finalement entrer au Timor oriental, nous avons constaté qu'un esprit de révolte ouverte secouait les campagnes. Dans une petite ville, des gens venaient la nuit et lançaient des pierres contre les camions et véhicules blindés de l'armée. L'armée s'efforçait de faire face à cette vague de mécontentement en accentuant les disparitions et la torture, mais les Timorais continuaient ouvertement de se moquer des occupants, tout en sachant qu'en agissant ainsi, ils risquaient leur vie et exposaient leurs familles.

Lorsqu'on parle du problème du Timor oriental, on évoque deux crimes fondamentaux : d'abord, l'occupation illégale d'une terre étrangère, et ensuite une politique de

meurtres délibérés à grande échelle. Et il est inévitable, lorsqu'on parle de crimes, que l'on se réfère également aux criminels — dans ce cas précis le général Soeharto et les officiers des forces armées indonésiennes, ainsi que leurs complices dans les Gouvernements indonésien et américain, et également parmi de hauts responsables d'autres puissances étrangères, dont la Grande-Bretagne et l'Australie.

Si les Nations Unies veulent sérieusement défendre le droit international, elles devraient immédiatement convoquer un tribunal du type de celui de Nuremberg pour enquêter et entamer des poursuites sur le cas du Timor oriental. L'armée indonésienne, qui se trouve au Timor oriental au mépris du Conseil de sécurité, a tué plus de 200 000 Timorais — dont la plus grande majorité étaient des civils — soit près d'un tiers de la population d'origine. Ce bilan d'un véritable génocide, établi initialement à l'aide de chiffres communiqués par l'Église et Amnesty International, m'a été confirmé en 1990 par le colonel Gatot Purwanto, le chef des renseignements indonésiens chargé à l'époque du Timor oriental.

Ces meurtres ont été commis dans le cadre d'une politique systématique, décidée en haut lieu par le général Soeharto et les commandants des forces armées. Le massacre de Dili auquel nous avons survécu a été un exemple à la fois de la théorie et de la pratique. Les centaines de soldats qui marchaient sur nous portaient des M-16 américains. Ils n'ont pas demandé aux Timorais de se disperser. Ils n'ont pas tiré des coups de sommation. En fait, alors qu'ils se trouvaient à une douzaine de mètres de la foule regroupée et en retrait, ils ont ouvert le feu de façon systématique, tuant tous ceux qui étaient dans leur champ de tir. J'ai vu des enfants exploser littéralement, couverts de sang. J'ai vu des hommes et des femmes atteints de balles dans le dos. Les soldats ont ensuite entrepris d'achever les survivants. On écrasaient les têtes avec des crosses de fusils et en ouvrant les ventres avec des couteaux. C'était une tuerie accomplie de façon disciplinée et professionnelle, qui s'est poursuivie au moins jusqu'au lendemain. Les Timorais ont évalué le dernier bilan à 271 morts au moins. Il reste qu'à ce jour, l'armée indonésienne n'indique même pas où elle a décidé d'enfouir les corps.

Comme M. Bacre Waly Ndiaye, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires l'a indiqué le 1er novembre 1994, ce massacre était :

«une opération militaire planifiée destinée à étouffer l'expression publique d'une opposition politique...».

[E/CN.4/1995/61/Add.1, par. 48 d)]

Les Nations Unies ont maintenant la responsabilité de veiller à ce que ceux qui ont planifié ce massacre soient poursuivis et emprisonnés, avec les responsables des autres atrocités commises au Timor. Si les Nations Unies sont prêtes à procéder ainsi en Bosnie, pourquoi ne le feraient-elles pas aussi au Timor oriental? En fait, dans le cas du Timor, il existe déjà des preuves en abondance. Nous pouvons commencer avec les déclarations des hauts responsables indonésiens qui expliquent que le massacre a été un acte politique.

Deux jours après le massacre, le général Try Sutrisno, le commandant national des forces armées indonésiennes, dans un discours prononcé lors d'une réunion publique de diplômés militaires a déclaré que les personnes telles que les Timorais rassemblés au cimetière étaient

«des fauteurs de troubles ... des personnes qui doivent être écrasées ... qui en fin de compte doivent être abattues.»

Après cette affirmation, Sutrisno a été promu Vice-Président de l'Indonésie. Il est actuellement premier en ligne pour succéder à Soeharto.

La remarque du général Sutrisno a ensuite été reprise par le général Theo Syafei, le commandant des troupes d'occupation basées à Dili, en ces termes :

«Si quelque chose comme l'incident du 12 novembre se reproduisait sous mon commandement, le nombre des victimes pourrait être plus élevé.»

La question a encore été amplifiée par le général Herman Mantiri, qui a expliqué que le massacre était «très justifié». Il a dit :

«Nous ne regrettons rien car ils [les Timorais] s'opposaient à nous, en manifestant et même en scandant des slogans hostiles au gouvernement. Cela est pour moi identique à une rébellion et c'est la raison pour laquelle nous avons agi de façon ferme.»

Après avoir fait cette déclaration, le général Mantiri a été promu chef d'état-major.

Le mois dernier, M. Ali Alatas, Ministre indonésien des affaires étrangères, a choisi d'honorer davantage le général Mantiri, actuellement retraité des forces armées, en le désignant au poste politique éminemment sensible d'ambassadeur de l'Indonésie en Australie. Mais cette

désignation ayant provoqué des réactions indignées dans le public australien, M. Gareth Evans, Ministre australien des affaires étrangères — lui-même un partisan dévoué de l'occupation du Timor oriental — a été contraint de dire qu'il serait «extrêmement souhaitable» que le général Mantiri exprime des regrets pour ses observations. Mais même se voyant offrir cette porte de sortie politique, Jakarta n'a pas condamné le massacre.

Au lieu de cela, le ministère des affaires étrangères de M. Alatas a choisi ouvertement de réaffirmer la politique de tuerie du Gouvernement. Dans une déclaration officielle publiée ce 29 juin, le ministère indonésien des affaires étrangères a dit :

«Si la manifestation de 1991 à Dili était organisée par des membres de groupes menaçant la sécurité ... dont le but était de porter atteinte aux autorités dûment constituées, l'appareil de sécurité se devait de prendre des mesures. Bien que pouvant être mal interprété, le message que le général Mantiri a lancé à l'époque ne pouvait porter à controverse et donc, nous n'avons aucune raison d'exprimer des regrets.»

Au-delà de telles déclarations et des témoignages déjà rassemblés par M. Ndiaye, Rapporteur spécial, je voudrais maintenant présenter aux Nations Unies un élément de preuve tiré des dossiers des renseignements militaires des États-Unis. Il s'agit d'un câble interne, secret à l'origine, provenant du Bureau des renseignements de la défense des États-Unis, dans lequel le général Benny Murdani, Ministre indonésien de la défense de l'époque, déclare que le général Sutrisno

«s'était suicidé pour des raisons politiques à cause de son rôle dans l'incident survenu à Dili, au Timor oriental, en novembre dernier.»

Ce câble secret à l'origine était daté du 6 avril 1992, à 14 h 30, heure de l'Est. Murdani avait évidemment tort de penser que le massacre nuirait à Sutrisno, mais le câble est en lui-même un élément de preuve explosif qui semble lier Sutrisno aux tueries.

Les généraux Murdani et Sutrisno devraient être traduits devant un tribunal convoqué par les Nations Unies et interrogés sous serment. Que sait Murdani au sujet du massacre, et en particulier du rôle de Sutrisno à cet égard? Quels étaient les ordres donnés par Sutrisno au commandant régional, le général Sintong Panjaitan, et à travers lui, aux commandants sur le terrain à Dili, le général Warouw et le colonel Gatot Purwanto. De même, le Tribunal des Nations

Unies devrait demander aux États-Unis et à son service de sécurité nationale (NSA) de rayer de la liste des documents secrets tous les messages relatifs au massacre tirés des communications par téléphone, par radio et autres entre Sutrisno et ses subordonnés. Ces messages interceptés, obtenus à partir de postes d'écoute situés en Australie et entretenus conjointement par la NSA et les services de renseignements australiens, non seulement mettraient en lumière les crimes de l'armée indonésienne, mais indiqueraient aussi ce que les États-Unis et l'Australie savaient à l'avance des plans de l'armée indonésienne.

Il convient de noter qu'une procédure juridique sur le massacre a déjà été complétée. En novembre dernier, le Tribunal de district fédéral des États-Unis à Boston a prononcé un jugement par contumace contre le général Panjaitan pour son rôle dans le massacre. Dans ce cas — un procès civil intenté par un ressortissant étranger au titre de l'*Alien Tort Claims Act* des États-Unis et des principes du droit international — Panjaitan a été jugé responsable de dommages s'élevant à 14 millions de dollars, somme qu'il est tenu de payer à la mère d'une victime du massacre, le citoyen néo-zélandais Kamal Bamadhaj. Panjaitan a d'ailleurs fui les États-Unis et a refusé de payer. La mère de Bamadhaj a annoncé que s'il effectue ce paiement, les fonds seront distribués entre les familles de toutes les victimes du massacre.

Même si elles représentent une première mesure utile, ces procédures ne permettent pas de résoudre le problème. D'une part, le cas du Timor exige des poursuites pénales, et d'autre part, il est politiquement peu probable qu'aucun tribunal américain soit disposé à poursuivre impartialement des fonctionnaires américains qui ont été complices de l'agression et du génocide.

C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies doit intervenir, en recherchant non seulement les assassins militaires indonésiens, mais aussi leurs parrains des grandes capitales du monde. Comme l'énonçaient les décisions de Nuremberg et comme le stipule une résolution de l'Assemblée générale, sont «passibles de sanctions» pour le crime de génocide non seulement les auteurs — ceux qui ont donné les ordres sur le terrain et ont tiré la gâchette —, mais également leurs «complices», qu'il s'agisse de simples particuliers, de représentants du gouvernement ou d'hommes politiques.

J'ai apporté, pour l'information du Comité, une copie du câble de la «Defense Intelligence Agency (DIA)». J'espère qu'il sera communiqué aux autorités compétentes.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, Mme Scharfe (Asia Pacific Coalition for East Timor) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à Mme Scharfe.

**Mme Scharfe** (Asia Pacific Coalition for East Timor) (*interprétation de l'anglais*) : Je représente l'Asia Pacific Coalition for East Timor, dont le Groupe canadien de solidarité pour le Timor oriental, l'East Timor Alert Network, est membre.

La réunion de cette année du Comité spécial de la décolonisation ajoute une autre dimension à la commémoration mondiale du cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Cette session donne également une importance accrue au cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. L'importance que revêt cette réunion au vu de ces deux événements réside dans l'occasion qui est ainsi donnée d'insuffler un sens concret à l'affirmation mondiale actuelle des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, dont l'un est le droit inaliénable des peuples à l'autodétermination.

Il y a 20 ans, un État Membre des Nations Unies a envahi un minuscule État qui venait de naître, la République démocratique du Timor oriental. Depuis lors, le peuple maubère courageux et pacifique de ce pays petit mais riche en pétrole a été totalement privé de ses droits de l'homme et de ses droits économiques et politiques. Plus d'un tiers de ces gens ont trouvé la mort ou été tués depuis 1975, ce qui représente le nombre fantastique de 200 000 corps. Ses riches ressources naturelles sont inconsidérément pillées. De connivence avec d'autres gouvernements rapaces, tels que celui de l'Australie, l'Indonésie épuise les réserves de bois de santal, s'approprie les cultures de café et saccage les dépôts pétroliers de ce territoire.

Malgré la vaillante résistance des Timorais, l'Indonésie a toujours l'intention d'absorber cet ancien territoire colonial portugais. La résistance s'est fait sentir partout : dans les collines, dans les rues, dans les universités, dans les médias, dans les salles de l'ONU, dans le coeur et dans l'esprit des gens. Nourrissant et alimentant la lutte du peuple timorais, un mouvement international de solidarité grandissant a aidé le peuple maubère à porter les torches de la liberté au-delà de ses rives. Ce mouvement de solidarité à large participation a également fait ressortir l'importance des relations et des activités de solidarité dans la promotion

de la juste cause d'un peuple. Ce mouvement a aidé à propager la réalité que représente le Timor oriental parmi d'autres peuples épris de paix de par le monde.

Il n'est pas négligeable que la solidarité internationale ait dénié toute légitimité à l'annexion du territoire par l'Indonésie. L'Asia Pacific Coalition for East Timor se trouve à l'avant-garde de ce mouvement dans la région de l'Asie et du Pacifique. À ce stade, la Coalition et nous-mêmes souhaitons rappeler notre solidarité avec l'attitude positive adoptée par l'Assemblée générale et le Comité sur le Timor oriental. Les résolutions de l'Assemblée générale et les auditions organisées par le Comité sont une inspiration pour nous et nous incitent à poursuivre notre quête de la liberté au Timor oriental.

Nous sommes toutefois consternés par la position récalcitrante que l'Indonésie continue d'adopter et par l'incapacité frustrante de l'ONU, et notamment du Conseil de sécurité, d'imposer sa volonté collective, qui réprouve essentiellement l'invasion et l'occupation du Timor oriental par l'Indonésie. Nous exhortons par conséquent l'Organisation des Nations Unies à rendre son cinquantenaire plus pertinent en proclamant le 7 décembre Journée internationale de solidarité avec le Timor oriental. Elle peut le faire maintenant, comme elle l'a fait pour le 29 novembre, Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

L'Indonésie a envahi le Timor oriental le 7 décembre 1975. Le vingtième anniversaire de cette invasion tombera en 1995, et le 7 décembre est à trois jours du 10 décembre, qui est la Journée des Nations Unies pour les droits de l'homme. Proclamer une journée internationale de solidarité avec le Timor oriental donnerait à l'ONU l'occasion de galvaniser sa rhétorique pour agir de façon plus symbolique et plus pertinente. Cela permettrait à l'ONU de graver dans les annales de l'histoire la date du 7 décembre comme le jour de la lâche invasion du Timor oriental par l'Indonésie, de cimenter l'attachement de ses États Membres à une éventuelle libération du Timor oriental, et de focaliser les efforts internationaux en vue d'un règlement de la question du Timor oriental.

La récente pléthore de sommets mondiaux a cherché à inciter les États et les sociétés civiles à faire des efforts concertés en vue de régler les problèmes urgents de notre temps. La faim, la pauvreté, l'aliénation, l'intolérance et la dégradation de l'environnement figurent notamment parmi eux, et il existe déjà toute une rhétorique sur les mesures concrètes à adopter pour résoudre ces problèmes. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des politiques d'application perti-

nentes et des actes. L'Organisation des Nations Unies peut aller au-delà des discours et des déclarations fleuries et déclarer le 7 décembre Journée internationale de solidarité avec le Timor oriental.

À partir de là, l'ONU devrait également prendre des décisions sur les nombreuses mesures proposées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les groupes de solidarité au cours des auditions organisées par le Comité. L'Asia Pacific Coalition for East Timor exprime sa vive gratitude à cet organe qui a fourni une instance permettant aux parties en conflit de se faire entendre au sujet du Timor oriental. Nous espérons que grâce aux divers témoignages entendus ici aujourd'hui, les voix mélancoliques des 200 000 Timorais morts résonneront encore dans les salles de l'ONU et, espérons-le, éveilleront la conscience collective des peuples du monde.

*La pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. John Miller (Hobart East Timor Committee and Australia-East Timor Association) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Miller.

**M. Miller** (Hobart East Timor Committee and Australia-East Timor Association) (*interprétation de l'anglais*) : Bien que l'on ait fait beaucoup de publicité cette année pour le Timor oriental à l'échelle mondiale, jusqu'à présent il n'y a pas eu d'amélioration notable dans la situation du peuple timorais.

Nous voudrions attirer l'attention du Comité sur l'absence prolongée d'une puissance administrante reconnue au Timor oriental, et sur ce qui en a découlé : absence de protection, de soins, d'appui pour les habitants du Timor oriental, et absence aussi de soucis quant à leur bien-être.

La Puissance administrante chargée de superviser le processus d'autodétermination et de décolonisation — le Portugal — n'a pas été à même d'assumer cette responsabilité depuis 1975, en partie à cause de son inefficacité et en partie à cause des actes d'agression perpétrés par l'Indonésie en 1975 et depuis.

Les responsabilités qui incombent à l'Indonésie, telles qu'elles ont été énoncées par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 1975 et en 1976, sont triples : retirer ses forces militaires du Timor oriental; respecter l'intégrité territoriale du Timor oriental et le droit de son peuple à

l'autodétermination; et coopérer à tout moment avec le Secrétaire général.

Il en est résulté que le Portugal n'a pu protéger et aider que les Timorais vivant en dehors du Timor oriental et de l'Indonésie, l'Indonésie n'acceptant d'assumer aucune responsabilité en ce qui concerne la protection et la charge de tous les Timorais vivant à l'intérieur du Timor oriental et de l'Indonésie. Les déclarations de l'Indonésie sur le peuple du Timor oriental mentionnent fréquemment la «nécessité» de tirer sur les Timorais, de les «frapper sans merci».

Dans une grande mesure, au cours des 20 dernières années, l'Église catholique romaine au Timor oriental a cherché à combler cette lacune en fournissant protection et soins et en se préoccupant de la sécurité et du bien-être de tous les Timorais, mais les installations, les fonds et la liberté lui font défaut pour remplir cette fonction.

L'Article 73 de la Charte des Nations Unies stipule que :

«Les Membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils acceptent comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure possible leur prospérité, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationales établi par la présente Charte.»

Sont ensuite énumérées les obligations découlant de cette «mission sacrée», mais sans fournir les moyens de régler une situation telle que celle du Timor oriental, où il n'y a aucune puissance administrante reconnue qui puisse se consacrer «à la prospérité des habitants».

La Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a reconnu avec sagesse

«le désir passionné de liberté de tous les peuples dépendants et le rôle décisif de ces peuples dans leur accession à l'indépendance.» (*Résolution 1514 (XV), troisième alinéa du préambule*)

Elle a reconnu également que

«les peuples du monde souhaitent ardemment la fin du colonialisme dans toutes ses manifestations.» (*Ibid.*, sixième alinéa du préambule)

et que

«le processus de libération est irrésistible et irréversible.» (*Ibid.*, neuvième alinéa du préambule)

Nous sommes certains que chacun ici connaît parfaitement les sept points de la Déclaration, mais nous aimerions particulièrement attirer l'attention sur les paragraphes 4 et 5 de son dispositif :

«Il sera mis fin à toute action armée et à toutes mesures de répression, de quelque sorte qu'elles soient, dirigées contre les peuples dépendants, pour permettre à ces peuples d'exercer pacifiquement et librement leur droit à l'indépendance complète, et l'intégrité de leur territoire national sera respectée.

Des mesures immédiates seront prises, dans les territoires sous tutelle, les territoires non autonomes et tous autres territoires qui n'ont pas encore accédé à leur indépendance, pour transférer tous pouvoirs aux peuples de ces territoires, sans aucune condition ni réserve, conformément à leur volonté et à leurs vœux librement exprimés, sans aucune distinction de race, de croyance ou de couleur, afin de leur permettre de jouir d'une indépendance et d'une liberté complètes.»

En 1965, l'Assemblée générale a reconnu la légitimité de la lutte des peuples sous domination coloniale pour exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance et a demandé instamment à tous les États de fournir une assistance matérielle et morale aux mouvements de libération nationaux dans les territoires coloniaux.

Encore une fois, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la signature de la Déclaration de 1960, les Nations Unies ont réaffirmé les droits des peuples coloniaux et ont souligné l'obligation des puissances administrantes d'instaurer dans les territoires concernés des conditions propices pour permettre à leurs peuples d'exercer librement leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que l'importance de favoriser la conscience chez ces peuples des possibilités dont ils disposent dans l'exercice de ce droit.

Nous aimerions rappeler à tous les États Membres des Nations Unies leur obligation de fournir une aide matérielle et morale. Nous aimerions également mentionner les

moyens par lesquels ce comité, en exerçant les pouvoirs dont il est investi, pourrait faire davantage pour apporter son aide au peuple du Timor oriental. Ce comité a le pouvoir de consulter tous les organes impliqués dans une situation coloniale, y compris les mouvements de libération nationale. Il peut organiser des séminaires, des conférences et des tables rondes au Siège ou en dehors, ainsi que des activités commémoratives spéciales pour souligner la situation critique des peuples qui continuent de lutter pour leur autodétermination, leur liberté et leur indépendance. Ce comité peut préparer ou demander le rassemblement et la distribution d'informations sur tous les aspects de la décolonisation, et peut fournir ces informations aux peuples colonisés. Ce comité peut demander au Secrétaire général, aux États Membres, aux institutions spécialisées, et aux organisations non gouvernementales ayant un intérêt spécial dans la décolonisation d'entreprendre ou d'intensifier, en coopération avec le Secrétaire général et dans leurs domaines de compétence respectifs, la diffusion à grande échelle d'informations sur la décolonisation. Ce comité a également le droit d'envoyer des missions spéciales pour participer à des consultations avec la puissance coloniale, pour rassembler une information de première main et pour superviser et observer toutes les consultations ou élections tenues dans un territoire non autonome. Les membres de telles missions ont le droit — nous pourrions aussi suggérer, l'obligation — de rencontrer les représentants de la Puissance administrante, mais aussi le plus grand nombre possible d'habitants du territoire non autonome. En l'absence d'une puissance administrante reconnue, ce comité aurait une obligation plus grande de faire des visites et d'entreprendre des évaluations régulières.

Pourtant, en 35 ans, le Comité n'a envoyé aucune mission de ce genre. Il n'a pas prévu non plus la diffusion d'informations à la population du Timor oriental sur ses droits en tant que peuple colonisé, ni cherché à la sensibiliser aux options qui s'offrent à elle. La population timoraise, dans une large mesure, reste un peuple oublié, si l'on fait abstraction de rapports occasionnels sur la situation dans sa capitale. De même, la population du Timor oriental reste ignorante des débats, des rapports et des recommandations de ce comité et des mesures qu'il a le pouvoir de prendre en son nom.

Les Nations Unies ont envoyé quatre représentants spéciaux au Timor oriental au cours des 20 dernières années. Elles gardent la question du Timor oriental à l'ordre du jour de ce comité et de la Commission des droits de l'homme. Le Secrétaire général actuel a été en mesure d'organiser plusieurs rencontres entre l'Indonésie, le Portugal et, d'une façon limitée, plusieurs représentants

timorais. Nous pensons que cela est le minimum plutôt que le maximum de ce que l'ensemble des Nations Unies, et ce comité en particulier, pourraient faire.

Bien que le Portugal accepte l'entière responsabilité pour n'avoir pas réussi à décoloniser le Timor oriental entre 1960 et 1975, et que l'Indonésie doive endosser l'entière responsabilité pour les 200 000 personnes qui ont perdu la vie au Timor oriental depuis son invasion en 1975, ce sont finalement les Nations Unies qui doivent porter la responsabilité pour avoir permis que le Timor oriental reste sans puissance administrante réellement décidée à s'acquitter de la «mission sacrée» d'assurer la sécurité et le bien-être de sa population et sa progression dans la paix et la liberté vers l'autodétermination et l'indépendance.

Nous demandons donc instamment au Comité d'agir avec plus de vigueur pour veiller à ce que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ne soit pas qu'un simple morceau de papier mais serve de plan directeur visant à assurer la protection, la sécurité, le bien-être et la liberté de la population du Timor oriental.

Je vais maintenant faire une déclaration au nom de l'Australia-East Timor Association.

Tout d'abord, nous nous félicitons de certaines des autres pétitions que le Comité a entendues, y compris la pétition que je viens de présenter au nom du Comité Hobart sur le Timor oriental, qui trace les grandes lignes des mesures que le Comité peut prendre pour favoriser le règlement du problème de l'occupation du Timor oriental. Mon propos sera bref. Nous savons que plusieurs personnes et groupes de personnes, préoccupés par la recherche d'une solution à cette crise persistante ont fait des déclarations.

En ce moment, 18 habitants du Timor oriental, y compris un nourrisson de trois ans, sont retenus dans une région isolée de l'Australie, au centre de détention de la base aérienne de Curtin. Ils s'étaient rendus par bateau en Australie pour échapper à l'occupation dans leur propre pays. Plusieurs de ces 18 personnes, apprend-on de bonne source, ont été torturées au Timor oriental. Notre gouvernement maintient ces 18 réfugiés de la mer dans un état de quasi-isolement pour éviter, croyons-nous, que la question n'attire l'attention des médias internationaux. Il semble qu'il y soit parvenu. Nous demandons donc au Comité de prendre spécialement note de ces gens.

Le 30 juin, nous avons pris connaissance de la décision de la Cour internationale de Justice sur la légalité

du Timor Gap Treaty. L'Australie a eu gain de cause grâce à un point technique. Beaucoup d'Australiens comme nous qui sont au courant des conditions au Timor oriental espéraient que le Portugal obtiendrait gain de cause, ce qui aurait invalidé le Traité. Le Gouvernement australien s'est volontairement laissé prendre dans les mailles d'un tissu de tromperies de par sa coopération avec le régime d'occupation du Timor oriental. En cela, particulièrement en ce qui concerne le Traité de Timor Gap sur le pétrole, il se heurte à une opposition croissante de la part du public australien.

Les gens, en Australie, ont été particulièrement scandalisés, en plus du Timor Gap Treaty conclu avec le régime indonésien, par la désignation du prochain Ambassadeur d'Indonésie en Australie, la personne nommée étant le lieutenant-général Herman Mantiri, ancien chef d'état-major des forces armées indonésiennes retraité depuis peu. Interviewé six mois après le massacre de Dili de 1991, il a dit :

«Nous ne regrettons rien. Ce qui est arrivé était tout à fait correct. Ils nous faisaient face, manifestant, criant des slogans contre le gouvernement. Pour moi, c'était de la rébellion; c'est pourquoi nous avons pris des mesures fermes. S'ils essayaient de faire cela maintenant, je ne le tolérerai pas, et j'ordonnerai à nos hommes de réagir avec fermeté. Nous avons été en mesure de beaucoup apprendre. Nous avons réussi en raison de notre expérience. La théorie sans la pratique ne mène à rien. La politique suivie était la bonne.»

Comme le Comité Hobart sur le Timor oriental le recommande en détail, nous vous demandons également de trouver rapidement une solution à la crise du Timor oriental. Les Nations Unies sont dans une position unique pour aider à trouver cette solution, avec la coopération de tous les secteurs de la communauté du Timor oriental et des autres parties concernées. Nous demandons instamment à ce comité de jouer activement son rôle dans un juste règlement de la question du Timor oriental.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Constancio Pinto (Conseil national de la résistance maubère) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Pinto.

**M. Pinto** (Conseil national de la résistance maubère) (*interprétation de l'anglais*) : Je m'appelle Constancio

Pinto. Je suis l'ex-Secrétaire du Comité exécutif du Conseil national de la résistance maubère (CNRM) dans le mouvement clandestin au Timor oriental, l'organisateur d'une manifestation pacifique qui a fait l'objet de la tuerie perpétrée par l'armée indonésienne le 12 novembre 1991, et le représentant en exercice du Conseil national de la résistance maubère auprès de l'Organisation des Nations Unies et des États-Unis.

En tant que l'une des victimes de l'occupation du Timor oriental, je regrette que, année après année, le Comité doive discuter continuellement la question de notre droit à l'autodétermination. Depuis près de 20 ans, le Comité a entendu de nombreuses pétitions présentées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales, ainsi que par la résistance timoraise, concernant la violation du droit fondamental à l'autodétermination du peuple timorais et les autres violations des droits de l'homme commises par l'armée indonésienne.

Depuis que l'armée indonésienne a envahi le Timor oriental le 7 décembre 1975, l'Organisation des Nations Unies a adopté 10 résolutions qui décrivent l'invasion comme un acte illégal, engagent l'Indonésie à retirer son armée du Timor oriental et reconnaissent le droit à l'autodétermination du peuple du Timor oriental. Pourtant, ces résolutions sont méconnues par le Gouvernement indonésien, qui a commis un acte de génocide contre le peuple timorais. Les Indonésiens ont tué plus de 200 000 personnes, c'est-à-dire un tiers de la population timoraise. Nombre de victimes étaient des parents et des amis à moi. J'ai moi-même été torturé par les soldats indonésiens. Aujourd'hui, des violations flagrantes des droits de l'homme continuent d'être commises systématiquement. Rien qu'en 1995, seulement, des centaines de civils ont été arrêtés arbitrairement ou soumis à la torture; d'autres ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, telles que le meurtre de six civils commis dans la ville de Liquica le 12 janvier dernier.

M. Ali Alatas, le Ministre indonésien des affaires étrangères, a dit que le Timor oriental est un «caillou dans la chaussure» de l'Indonésie. Depuis près de 20 ans, M. Alatas et son gouvernement ne peuvent ou ne veulent enlever ce caillou de leur chaussure. Depuis plus de 20 ans, l'occupation du Timor oriental nuit et fait du tort à la réputation de l'Indonésie sur la scène internationale.

Le fait que, depuis 20 ans le peuple du Timor oriental résiste à l'occupation montre que notre droit à l'autodétermination est indéniable. L'Indonésie prétend qu'elle a «intégré» le Timor oriental à l'Indonésie et qu'il s'agit d'un

fait accompli fondé sur la déclaration de Balibo. Cependant, la déclaration de Balibo est une supercherie. Elle a été rejetée par ses signataires. Par exemple, M. Guilherme Gonçalves, l'ex-Gouverneur du Timor Timur et un des signataires de la déclaration de Balibo, a dit à la récente réunion à laquelle participaient toutes les parties timoraises intéressées et qui s'est tenue à Burg Schlaining, en Autriche, que la déclaration de Balibo n'était pas authentique et qu'il en avait retiré sa signature. Outre cette accusation, M. Gonçalves a engagé le peuple du Timor oriental à exercer son droit à l'autodétermination.

Pour aider le Gouvernement indonésien à reconstituer son image détruite depuis bientôt 20 ans, le Conseil national de la résistance maubère avait proposé un plan de paix. Ce plan de paix bénéficie déjà de l'appui de nombreux membres de la communauté mondiale, y compris de nombreux membres du Parlement européen, du Congrès américain, du Parlement canadien, du Parlement australien et de la Diète japonaise.

En plus de l'appui de la communauté internationale, ce plan jouit de l'appui du peuple timorais, d'intellectuels et d'universitaires indonésiens, ainsi que d'autres personnalités d'autres régions de l'Asie du Sud-Est, telles que les Philippines.

Qu'il me soit permis de parler plus en détail du plan de paix du CNRM.

La première phase comporterait des entretiens entre l'Indonésie et le Portugal, sous l'égide du Secrétaire général, avec la participation des Timorais, le but étant de mettre fin aux activités armées au Timor oriental; la remise en liberté des prisonniers politiques; une réduction du personnel militaire indonésien; l'élimination des armements; l'élargissement des activités de la Croix-Rouge; une réduction du nombre de fonctionnaires indonésiens; un recensement; l'accès des institutions spécialisées au territoire pour la remise en état et la protection de l'environnement, la reconstruction, la mise en valeur de la province; les soins de santé pour les femmes et les enfants, la santé publique et la vaccination; le rétablissement de tous les droits de l'homme; la levée des restrictions imposées à la langue portugaise; la création d'une commission indépendante des droits de l'homme; et l'établissement d'une présence des Nations Unies au Timor oriental.

La deuxième phase serait une étape transitionnelle d'autonomie, pendant laquelle les Timorais se gouverneraient eux-mêmes de façon démocratique par l'intermédiaire de leurs propres institutions locales. Cela exigerait

l'élection, de façon démocratique, et sous la surveillance des Nations Unies, d'une assemblée locale dotée d'un mandat de cinq ans. Seuls les Timorais seraient appelés à voter et à être élus. Un gouverneur timorais serait élu pour un mandat de cinq ans par l'assemblée, dont les pouvoirs consisteraient à légiférer sur les relations internationales, l'investissement, la propriété, l'immigration et autres questions. Il serait procédé au retrait de tous les soldats indonésiens et à une réduction accrue du nombre de fonctionnaires indonésiens; et une police territoriale, organisée par l'ONU, serait créée et placée sous le commandement du Gouverneur. Le Territoire n'aurait pas d'armée. La deuxième phase pourrait être prorogée par consentement mutuel de l'Indonésie et de la population timoraise, qui exprimerait ses vues par référendum.

La troisième phase aboutirait à l'autodétermination. Elle comprend les préparatifs d'un référendum sur l'autodétermination, qui serait tenu moins d'un an après le début de cette phase, et par lequel la population pourrait choisir la libre association, l'intégration à l'Indonésie ou l'indépendance.

Le plan de paix du Conseil est modéré et fiable et serait bénéfique tant pour le Timor oriental que pour l'Indonésie.

Pendant près de 20 ans, le Gouvernement indonésien s'est acquis une mauvaise réputation sur la scène internationale en raison de son attitude au Timor oriental. Cependant, il n'est pas trop tard pour le Gouvernement indonésien de se refaire une image. Aujourd'hui, je voudrais lancer un appel au Gouvernement indonésien pour qu'il accepte la branche d'olivier que lui tend le Conseil national de la résistance maubère.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Richard Panganiban (Pacific Concerns Resource Center) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Panganiban.

**M. Panganiban** (Pacific Concerns Resource Center) (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale, à sa 2439e séance, tenue le 12 décembre 1975, a reconnu le droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur l'octroi de

l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960.

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à sa quarante-huitième session, en mars 1993, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et aux règles universellement acceptées du droit international, s'est dite inquiète de continuer à entendre parler de graves violations des droits de l'homme au Timor oriental.

De ce fait, je présente une pétition au nom du Pacific Concerns Resource Center, un secrétariat du mouvement pour un Pacifique dénucléarisé et indépendant, pour faire part de notre préoccupation face aux atteintes aux droits de l'homme qui se poursuivent dans le cadre de l'occupation indonésienne du Timor oriental.

La population de la région du Pacifique a ressenti un choc lorsqu'en 1975 l'Indonésie a envahi l'ancienne colonie portugaise du Timor oriental. Elle continue d'occuper la colonie comme faisant partie de l'État indonésien souverain. Le Timor oriental est également le théâtre d'abus de droits de l'homme sur une grande échelle. Nous espérons que le Comité spécial profitera de cette occasion pour souligner notre préoccupation devant ces abus ainsi que le besoin urgent de garantir aux organisations humanitaires internationales un plus large accès au Timor oriental. Nous voulons aussi exhorter le Comité à rechercher le soutien d'autres gouvernements, en dehors des États insulaires du Pacifique Sud, pour un règlement durable, sous les auspices des Nations Unies, du conflit timorais.

Nous appuyons les 43 sénateurs américains qui ont exprimé leur avis dans une lettre adressée à M. William J. Clinton, Président des États-Unis, et datée du 2 juillet 1993, disant que

«les États-Unis devraient réexaminer leur politique à l'égard du Timor oriental.»

Nous estimons que non seulement le Gouvernement américain mais aussi tous les gouvernements concernés dans le monde devraient être sollicités pour revoir leur politique sur le Timor oriental en vue de faciliter de sérieuses négociations aux Nations Unies, susceptibles de modifier l'actuel statu quo, lequel est inacceptable. Une nouvelle politique devrait inclure le droit à l'autodétermination du peuple timorais, et il faudrait également dire à l'Indonésie que son occupation du Timor oriental depuis 1975 est inacceptable pour toutes les parties au conflit.

Nous demandons au Comité de régler immédiatement le conflit du Timor oriental et de permettre au peuple timorais de se prononcer sur son avenir. Si cette question n'est pas réglée le plus vite possible, nous pensons que l'Indonésie continuera de se considérer comme une puissance coloniale de premier ordre en Asie et qu'il ne fait pas de doute qu'elle continuera d'appliquer la théorie des dominos pour envahir d'autres États voisins. Et il ne s'agit pas d'une plaisanterie.

L'Indonésie doit être invitée à trouver un moyen pour laisser le Timor oriental choisir son propre avenir. Elle devrait également autoriser davantage les organisations humanitaires à se rendre au Timor oriental et à voir les prisonniers politiques, dont M. Gusmão. Il est important de rappeler à l'Indonésie que toute négociation sur le futur du Timor oriental doit se faire avec la participation de M. Gusmão, sous les auspices des Nations Unies et sans aucun préalable, pour explorer toutes les voies possibles d'un règlement global des problèmes du Timor oriental. Ces problèmes pourraient être résolus si l'Indonésie était priée de libérer immédiatement tous les prisonniers politiques, retirer tout le personnel militaire indonésien et permettre au peuple timorais d'élire ses représentants pour le représenter dans sa propre législature. Tous ces plans d'action ainsi que d'autres de même nature devraient être réalisés sous les auspices des Nations Unies, de leurs organisations et des Gouvernements indonésien, portugais, australien et américain.

Nous voudrions demander au Comité d'agir pour que le Timor oriental devienne une nation souveraine. C'est pourquoi nous demandons au Comité d'examiner les propositions suivantes :

Premièrement, le Comité devrait assumer la responsabilité de prendre des mesures appropriées pour résoudre le conflit au Timor oriental, vu qu'il est en fait responsable de la décolonisation de pays comme celui-ci.

Deuxièmement, les Gouvernements américain, portugais, indonésien et australien devraient être requis de coopérer avec l'ONU pour aboutir à une solution acceptable au Timor oriental.

Troisièmement, les gouvernements du monde devraient appuyer les initiatives actuelles du Secrétaire général Boutros Boutros- Ghali sur la question de l'avenir du Timor oriental.

Quatrièmement, les Nations Unies devraient indiquer qu'elles ne sauraient être d'accord avec les dirigeants de

gouvernements qui continuent de contester l'obligation morale du Portugal d'aider le Timor oriental. Ces dirigeants devraient être en outre mis en cause pour leur soutien au statu quo actuel au Timor oriental, surtout sous la domination de l'Indonésie, pays dont le bilan en matière de violations des droits de l'homme est le pire qui soit au monde.

Cinquièmement, les Nations Unies devraient faire en sorte que les Indonésiens sachent que, conformément aux principes universels du droit international, le Timor oriental est toujours considéré comme un territoire non autonome en vertu des normes régissant la décolonisation.

Nous sommes profondément préoccupés face à la poursuite de ces atteintes aux droits de l'homme au Timor oriental et nous demandons à l'Indonésie, à travers le Comité, de mettre en oeuvre les recommandations figurant dans la déclaration sur la situation des droits de l'homme au Timor oriental adoptée par consensus par la Commission des droits de l'homme lors de sa quarante-huitième session. La solution au conflit du Timor oriental peut être apportée par application des principes universels et du droit international. Nous demandons au Comité de déterminer d'urgence l'avenir du peuple timorais.

Je voudrais rappeler que, quel que soit le recours à la force pouvant être utilisé contre le peuple timorais, nous continuerons de soutenir ce peuple dans sa lutte pour la liberté, la justice et la paix. Son rêve ne mourra jamais. Ses citoyens seront un jour fiers de dire qu'ils sont les citoyens de la nation souveraine du Timor oriental.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, Mme Jeannine Guthrie (Human Rights Watch/Asia) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à Mme Guthrie.

**Mme Guthrie** (Human Rights Watch/Asia) (*interprétation de l'anglais*) : Human Rights Watch/Asia ne prend pas position sur le statut politique du Timor oriental. Nous estimons toutefois que la présentation d'informations complètes sur la situation en matière de droits de l'homme sur place devrait contribuer aux délibérations et discussions du Comité sur la question de la décolonisation.

Human Rights Watch/Asia se félicite du rapport établi par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, M. Bacre

Waly Ndiaye, à l'occasion de sa visite au Timor oriental en juillet 1994, ainsi que de la coopération apportée par le Gouvernement indonésien. Son rapport a corroboré les résultats de diverses organisations indépendantes de droits de l'homme concernant la tuerie de Dili du 12 novembre 1991, ainsi que la réaction du Gouvernement indonésien. Dans son rapport, M. Ndiaye a critiqué la manière dont le Gouvernement avait traité l'incident, affirmant par exemple que la Commission d'enquête nommée par le Gouvernement sur la tuerie n'était pas indépendante et qu'aucun de ses membres n'avait les qualifications techniques pour mener une telle enquête. Il a recommandé, entre autres, que le Gouvernement indonésien conduise une enquête plus approfondie sur cette tuerie, élabore un système d'indemnisation pour les familles des victimes; et prenne des mesures pour mettre fin à l'impunité dont jouissent les membres des forces armées indonésiennes responsables d'atteintes aux droits de l'homme.

Dans une déclaration de son président sur la situation des droits de l'homme au Timor oriental, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a pris acte, le 1er mars 1995, du rapport du Rapporteur spécial et a exprimé ses préoccupations au sujet du manque d'informations sur le nombre des personnes tuées et de personnes disparues dont on n'a toujours pas eu de nouvelles. La Commission a demandé au Gouvernement indonésien de «poursuivre son enquête sur les personnes encore portées disparues» et d'appliquer les recommandations figurant dans les précédentes déclarations de la Commission ayant fait l'objet d'un consensus. Nous appuyons fermement les préoccupations et recommandations de la Commission.

Depuis notre dernière déclaration devant ce comité, la situation en matière de droits de l'homme au Timor oriental a continué de se dégrader. La situation a sensiblement empiré à la suite du sommet du Conseil de coopération économique de l'Asie et du Pacifique (APEC) tenu à Bogor, au Java occidental, en novembre 1994. La violation la plus flagrante a été le meurtre de six Timorais perpétré par des soldats indonésiens à Liquica, à l'extérieur de Dili, en janvier 1995. Cet incident fait partie d'une série plus grande de violence dont le Timor oriental est le théâtre, y compris des disparitions, des arrestations et détentions illégales, ainsi que le déni de liberté d'association, de rassemblement et d'expression.

Initialement, l'armée a indiqué que six guérilleros avaient été tués à Liquica le 12 janvier lors d'un accrochage avec l'armée. Cette affirmation a été contredite par des informations provenant de l'église locale, selon lesquelles tous les tués étaient des civils, les soldats avaient brûlé des

huttes dans le secteur, et certains villageois avaient également été détenus.

Ces meurtres ayant suscité une condamnation au niveau international, le Président Soeharto a prié le général Feisal Tanjung, commandant en chef des forces armées indonésiennes, d'ouvrir une enquête officielle. Le 7 février, une équipe d'officiers dirigés par le général de brigade Sumarna du bureau de l'inspecteur général du siège des forces armées s'est rendue à Dili pour mener une enquête. Parallèlement, le chef d'état-major a été prié de former un conseil d'honneur militaire pour suivre les résultats de l'enquête et faire des recommandations sur les mesures disciplinaires à prendre à l'encontre de soldats reconnus coupables de violation du code militaire. Nous remarquons qu'un processus similaire a eu lieu après le massacre de Dili de 1991. Les méthodes d'enquête et la nature des mesures disciplinaires ont largement été critiquées. Nombre de critiques similaires pourraient s'appliquer à l'enquête officielle menée en 1995 au sujet de Liquica, dont : absence d'impartialité, manque de compétence technique, absence de transparence et manque de protection pour les témoins.

Le 16 février 1995, cinq membres de la Commission nationale indonésienne des droits de l'homme (KOMNAS) sont arrivés à Dili pour enquêter sur les tueries. Il s'agissait de la seconde visite faite par KOMNAS au Timor oriental depuis sa création en 1993. Ils se sont rendus sur le lieu de la tuerie à deux reprises, les 19 et 24 février; ils auraient, dit-on, interviewé 10 témoins, y compris des parents des victimes et le premier lieutenant Jeremias Kase.

Entre-temps, l'armée a publié sa version des faits. Le général Feisal Tanjung a affirmé que 45 guérilleros avaient planifié d'attaquer la ville de Liquica et que si l'armée n'avait pas réagi de façon rapide, Liquica aurait pu devenir une base de guérilleros. Il a dit que quatre de ceux qui avaient été tués étaient des informateurs des guérilleros et deux des combattants actifs. Tanjung a affirmé que tous les six avaient été tués au cours d'une action visant à atteindre un lieu où se cachaient des guérilleros et que les informateurs avaient été tués alors qu'ils tentaient de s'en échapper.

Le 2 mars, KOMNAS a publié son rapport sur la tuerie de Liquica et ses conclusions étaient tout à fait différentes. La Commission a indiqué qu'elle avait trouvé des preuves indiquant que les six victimes avaient été torturées avant de mourir et fait observer que les soldats ne s'étaient pas préoccupés de mettre en danger la vie des six victimes, les plaçant en plein centre de l'accrochage. Fait plus décisif encore, KOMNAS a relevé que les six victimes

étaient en fait des civils ou des non-combattants. Son rapport accablant a indiqué que le meurtre des six civils timorais, le 12 janvier, était une atteinte flagrante aux droits de l'homme. Le rapport de KOMNAS a été accueilli favorablement par les organisations non gouvernementales locales et internationales. Il a également poussé certains membres de KOMNAS à proposer l'ouverture d'un bureau local de la Commission à Dili.

Le 9 avril, la Commission d'honneur militaire a annoncé qu'elle allait porter plainte contre deux soldats, le premier lieutenant Jeremias Kase et le soldat Rusdin Maumere, pour violation du règlement militaire ayant causé la mort de six civils timorais. Les procureurs ont affirmé qu'en ordonnant l'exécution, Kase avait trahi le serment militaire et terni l'image des forces armées indonésiennes au Timor oriental.

Dans un procès séparé, Rusdin, qui est lui-même Timorais, a déclaré que les six personnes assassinées étaient toutes membres du FRETILIN. Il a avoué qu'il avait attaché six hommes avant de les tuer par balle, à la manière d'une exécution. En juin 1995, le tribunal militaire a condamné Kase à quatre ans et demi de prison et l'a renvoyé des forces armées. Kase a été reconnu pleinement coupable de ne pas avoir respecté les instructions du lieutenant-colonel d'infanterie Tris Suryatman, commandant de la région militaire 1638 de Liquica. Pour la part qu'il a prise dans cet assassinat, le soldat de première classe Rusdin Maumere a été condamné à quatre ans de prison et renvoyé des forces armées. On a découvert qu'ils avaient tous les deux commis une erreur en exécutant les ordres de leur commandant les chargeant d'enquêter sur les activités du mouvement perturbateur de la sécurité. D'après ces ordres, ils étaient censés capturer vivantes les personnes qui appartenaient à un tel mouvement et ne recourir à la violence que si elles résistaient à l'arrestation en utilisant des moyens violents. Les deux soldats ont également été accusés de ne pas avoir rapporté l'incident à leur commandant.

L'Institute for Policy Research and Advocacy (ELSAM), organisation de défense des droits de l'homme dont le siège est à Jakarta, a constaté que Kase et Maumere ont dans l'ensemble été condamnés à des peines plus lourdes que les officiers qui ont participé au massacre de Dili de 1991. La peine la plus lourde qui ait été infligée à un officier de sécurité a été de 18 mois. Nous voudrions également souligner que les deux accusés dans l'assassinat de Liquica ont été punis non pas pour le meurtre des six Timorais, mais pour avoir violé un ordre de leur supérieur et pour ne pas avoir rapporté l'incident. Le Gouvernement indonésien n'a pas encore rendu publiques les conclusions

de l'enquête officielle sur les assassinats et il n'a pas pris de mesures visant à dédommager les familles des victimes. Ces familles ont peur de venir réclamer les corps de leurs parents. Il est indispensable que l'on procède à une enquête indépendante exhaustive sur la tuerie de Liquica et que les responsables soient poursuivis et punis dans la stricte application de la loi.

Des centaines de cas de disparition restent également sans solution. Comme nous l'avons noté, aucun progrès n'a été fait pour ce qui est d'en savoir plus sur le sort des personnes disparues après la tuerie de Dili de 1991 ou, en fait, sur des incidents plus récents. Le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires a examiné la situation des disparitions au Timor oriental. Au moment de l'établissement de son dernier rapport, il y avait toujours 375 cas en suspens; 224 d'entre eux se rapporteraient à la tuerie de Dili. D'après les témoignages recueillis au Timor oriental par le Rapporteur spécial des Nations Unies, le nombre total de personnes tuées est estimé entre 150 et 260; d'autres estimations le situent autour de 400. Dans son rapport, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a conclu que depuis que la Commission nationale d'enquête a achevé son enquête, aucun effort institutionnalisé ou organisé n'a été fait par les autorités indonésiennes pour expliquer ce qu'il était advenu des morts et des disparus. En outre, les autorités n'ont pas permis aux organisations indépendantes de défense des droits de l'homme, nationales ou internationales, de procéder à des enquêtes.

Parmi les dernières disparitions signalées au Timor oriental, il y a celles qui se sont produites le 5 février 1995. Cinq personnes ont été enlevées de la maison d'Armandina Gusmão Exposto — la soeur du dirigeant de la résistance emprisonné, Xanana Gusmão — en dépit du fait qu'un poste militaire avait été installé devant la maison en 1994 pour surveiller les allées et venues. Sur ces cinq personnes, on pense que trois se sont échappées; les deux autres n'ont jamais été revues.

Human Rights Watch/Asia a exposé avec preuves à l'appui le nombre croissant d'arrestations arbitraires dont sont victimes des manifestants pacifiques ou des civils non armés prétendument liés à un mouvement perturbateur de la sécurité ou à un mouvement d'opposition à l'intégration. Ces arrestations ont généralement lieu sans autorisation officielle adéquate et sont suivies d'une détention sans procès allant de quelques jours à plusieurs mois. Les détenus sont généralement au secret et soumis à la torture et à d'autres formes d'intimidation. Parmi les exemples les plus criants de ces pratiques, il faut citer les arrestations d'étu-

dians qui ont pris part à une manifestation pacifique à l'Université du Timor oriental en janvier 1995. D'autres incidents d'arrestations arbitraires mettent en cause des unités de renseignement de l'armée indonésienne. Les centres d'interrogation militaire au Timor oriental sont souvent utilisés pour détenir les Timorais immédiatement après leur arrestation; dans ces locaux, la torture est endémique.

Au cours des trois mois qui ont suivi la réunion de l'APEC, en novembre 1994, il y a eu également une intensification marquée de la répression des diverses manifestations et protestations contre l'intégration de la part des Timorais. Plusieurs manifestations ont pris place conjointement avec la réunion de l'APEC et l'anniversaire de la tuerie de Dili de 1991. La protestation la plus connue a eu lieu dans les locaux de l'ambassade des États-Unis à Jakarta. Vingt-neuf Timorais ont escaladé le mur de l'ambassade américaine à Jakarta le 12 novembre, alors que la réunion de l'APEC commençait. Ils ont pénétré dans l'enceinte, où ils sont restés 12 jours, exigeant que le Président Clinton soulève la question du Timor oriental lors de sa réunion avec le Président Soeharto. Ces 29 personnes ont finalement été autorisées à partir pour le Portugal, où l'asile politique leur a été offert le 24 novembre. Sur les 40 autres qui ne sont pas parvenues à escalader le mur de l'ambassade, quatre ont été brièvement détenues à Jakarta et 36 autres ont été renvoyées chez elles, dans l'est de Java, où elles fréquentaient l'université. Pendant tout le reste du mois de novembre, ces étudiants ont été convoqués pour être interrogés ou «conseillés» par le commandement militaire des villes de Malang, Jember et Kediri; en janvier 1995, certains continuaient de faire l'objet de harcèlement.

D'autres manifestations ont eu lieu à Dili. Il y a eu au moins cinq manifestations en faveur de l'indépendance commémorant la tuerie de 1991. Deux de ces manifestations ont eu lieu sur le campus de l'Université du Timor oriental. La police anti-émeute indonésienne a été déployée en réponse à chacune de ces protestations et des rapports ont confirmé que la police avait utilisé des matraques et du gaz lacrymogène pour disperser les manifestants. Certains manifestants auraient eu recours à la violence. Et bien que des journalistes étrangers aient été autorisés à se rendre à Dili pendant les réunions de l'APEC, il a également été rapporté qu'on s'était efforcé de limiter l'accès aux journalistes étrangers assurant le reportage des manifestations. Les autorités locales ont accusé une équipe de télévision japonaise d'encourager les «provocateurs» à l'université, et plus tard elles ont averti un rassemblement de quelque 40 correspondants étrangers qu'il valait mieux qu'ils ne «fassent rien pour créer une situation qui ne serait pas pacifique». Six

jours plus tard, quatre journalistes, y compris deux photographes de l'Associated Press et de Reuters ont été expulsés de Dili, l'un sous prétexte que l'on avait trouvé des «affiches antigouvernementales en sa possession», et l'autre parce qu'il était entré avec un visa de touriste plutôt qu'avec une carte de presse. On leur a dit à tous les deux qu'ils «n'avaient pas de documents valides». À la fin du mois, le gouvernement a annoncé que 27 personnes seraient poursuivies à cause du rôle qu'elles avaient joué dans les troubles des semaines précédentes.

Lorsque l'attention internationale s'est détournée du Timor oriental, deux événements se sont produits : l'arrestation, cette fois avec des traitements beaucoup plus durs, de ceux qui étaient suspectés d'avoir fomenté les troubles; et l'apparition de bandes de voyous, agissant apparemment sur l'ordre du gouvernement. Le 4 décembre, un ancien prisonnier politique nommé Hendrique Belmiro a été arrêté et accusé d'avoir encouragé les manifestations de la mi-novembre. À la suite des horribles tortures qu'il a subies, on a dû lui faire sept points de suture à la tête. Belmiro était membre du FRETILIN depuis juin 1980 lorsqu'il a été arrêté dans le cadre d'une attaque contre des installations de la radio gouvernementale. Il est resté emprisonné pendant six ans à la prison Cipinang de Jakarta.

Le 9 janvier, près de 30 étudiants ont organisé une manifestation pacifique à l'Université du Timor oriental, brandissant des bannières exigeant la liberté pour Xanana et exprimant leur opposition au régime indonésien. Le commandant de la police, le colonel Andreas Sugianto a déclaré que les manifestants avaient fait irruption dans l'université et avaient essayé de persuader les étudiants de se joindre à eux, et que les combats avaient commencé lorsque les étudiants avaient refusé de le faire. Aucune vérification de la version des événements donnée par la police n'est disponible mais de nombreux manifestants étaient en fait des étudiants inscrits à l'université. Vingt-quatre d'entre eux ont été arrêtés après l'arrivée de 200 agents de police et de membres des forces armées venus bloquer l'accès à l'université. Quatre étrangers qui ont vu la police s'emparer de deux manifestants et les battre ont été détenus et déportés pour avoir pris des clichés de l'incident. Les autorités gouvernementales ont déclaré que ces quatre personnes — trois touristes australiens et une femme hollandaise — ont été priées de partir «pour leur propre sécurité». Deux journalistes étrangers ont également été priés de partir selon le commandant militaire, le Colonel Kiki Syahnakri, parce que leur présence risquait d'être «provocante».

À la mi-janvier, des organisations de défense des droits de l'homme de Jakarta ont rapporté que 16 des 24 person-

nes arrêtées seraient traduites en justice; les autres seraient relâchées. Reuters a fait savoir que cinq des 16 étudiants avaient été condamnés à des peines allant de 20 mois à deux ans pour avoir exprimé de l'hostilité à l'égard du gouvernement; la peine encourue en pareil cas peut aller jusqu'à sept ans. Jose Antonio Belo, qui a été accusé d'être le chef de cette manifestation, a été condamné à 18 mois de prison.

Les organisations de défense des droits de l'homme ont exprimé leur préoccupation quant à la possibilité pour ces étudiants et d'autres prisonniers en attente d'être jugés d'avoir accès à des avocats. Les six Timorais qui ont été arrêtés dans le cadre de la manifestation de novembre 1994 étaient prétendument défendus par un avocat de Dili nommé par le tribunal. Il s'agit de Ponco Atmono, auquel le Gouvernement indonésien tend à avoir recours lorsqu'il s'agit d'affaires politiques. Les avocats du Comité conjoint pour la défense des Timorais, dont le siège est à Jakarta, ont rapporté que des pressions ont été exercées sur les étudiants pour qu'ils n'accordent pas de délégation de pouvoirs au Comité conjoint pour la défense des Timorais.

Human Rights Watch/Asia s'est félicité de l'enquête menée par la Commission nationale des droits de l'homme au sujet des assassinats de Liquica. Nous espérons également que le Gouvernement indonésien continuera d'apporter sa coopération aux rapporteurs spéciaux et aux groupes de travail des Nations Unies. Le gouvernement doit toutefois prendre des mesures additionnelles si l'on veut qu'il y ait des progrès réels pour ce qui est de mettre fin aux violations systématiques des droits de l'homme. Nous recommandons ce qui suit.

Toutes les allégations de torture, de disparitions, d'arrestations arbitraires et d'exécutions extrajudiciaires doivent faire immédiatement l'objet d'enquêtes et les personnes reconnues responsables doivent être poursuivies selon la loi. La décision du gouvernement d'envoyer une mission d'enquête de l'armée et de créer un Conseil d'honneur militaire ne peut être utile que si elle sert à établir complètement les faits et que si cela conduit à poursuivre les responsables aux plus hauts niveaux.

Les recommandations faites par M. Bacre Waly Ndiaye, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, dans son rapport de novembre 1994 concernant le massacre de Dili de 1991 doivent être totalement appliquées.

Les Timorais doivent être autorisés à exercer pleinement leurs droits à la liberté d'expression, d'asso-

ciation et de réunion, garantis non seulement par le droit international relatif aux droits de l'homme mais par la Constitution indonésienne.

Des invitations à se rendre au Timor oriental dans le proche avenir devraient être adressées à l'actuel Rapporteur spécial sur la torture et au Groupe de travail sur la détention arbitraire. Les organisations indépendantes de défense des droits de l'homme en Indonésie et les organisations internationales doivent également être autorisées à avoir accès au Timor de façon régulière et sans entraves pour observer le respect des droits de l'homme.

La pratique qui consiste à utiliser les unités de renseignements militaires pour arrêter et interroger les suspects doit cesser immédiatement afin de prévenir de nouveaux cas de torture. Les arrestations et les interrogatoires, conformément au Code de procédure criminelle de l'Indonésie, sont des fonctions réservées à la police.

Les détenus devraient être autorisés à consulter sans délai l'avocat de leur choix, tel que prévu par le Code de procédure criminelle, et il faudrait accorder le libre accès dans le territoire aux journalistes, sans exiger de permis de circuler spéciaux, de façon à permettre une transparence totale et à informer le public des violations des droits de l'homme.

*Le pétitionnaire se retire.*

*Sur l'invitation du Président, M. Ben Wainfeld (TAPOL/The Indonesia Human Rights Campaign) prend place à la table des pétitionnaires.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Wainfeld.

**M. Wainfeld** (TAPOL/The Indonesia Human Rights Campaign) (*interprétation de l'anglais*) : Il est plutôt difficile d'être le dernier orateur, après deux journées intenses de présentation de pétitions devant le Comité. En tant que médecin, je ne peux que sympathiser avec la fatigue mentale et physique que doivent ressentir les membres du Comité et les interprètes.

Au nom de TAPOL, la campagne indonésienne pour les droits de l'homme, j'aimerais dire combien je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole ici aujourd'hui sur la question du Timor oriental.

Pendant l'année qui s'est écoulée, depuis la dernière réunion du Comité, des événements très importants sont

survenus dans le cadre de la recherche d'un règlement juste, durable et acceptable internationalement de la question du Timor oriental, en particulier le dialogue général entre Timorais, qui s'est tenu en Autriche au début du mois de juin. L'attention internationale a continué de se concentrer sur le Timor oriental, ce qui a eu des effets bénéfiques sur l'évolution de la situation dans le territoire.

Nous attachons également une grande importance au jugement du 30 juin de la Cour internationale de Justice, qui stipule que :

«L'affirmation du Portugal selon laquelle le droit des peuples à l'autodétermination ... [qui] a un caractère *erga omnes*, est irréfutable»

et que

«le territoire du Timor occidental reste un territoire non autonome, et son peuple a le droit à l'autodétermination.»

Mais en même temps, la population du Timor oriental a constamment été victime de violation des droits de l'homme de la part des forces d'occupation. La violence et les souffrances n'ont rien perdu de leur intensité.

Il y a longtemps que des tensions existent entre la politique du Gouvernement de Jakarta, sur lequel des pressions constantes sont exercées pour le pousser à répondre à la condamnation internationale, et la stratégie des forces militaires au Timor oriental, qui sont déterminées à empêcher toute forme de contestation ou de manifestation d'appui pour les initiatives en cours sur la scène internationale. Ces dernières années, la tension s'est toutefois accrue.

L'armée d'occupation a utilisé diverses tactiques pour réprimer les Timorais. Lors des manifestations de Dili au mois de novembre, au moment de la réunion du Conseil de coopération économique de l'Asie et du Pacifique (APEC), les forces de sécurité ont été obligées de faire preuve de retenue en raison de la présence de nombreux journalistes venus en Indonésie pour la réunion de l'APEC. À cette occasion, nous avons même eu droit au spectacle de policiers armés prenant la fuite devant des manifestants non armés.

En janvier dernier, les journalistes n'étant plus là pour déranger, des méthodes brutales ont été utilisées contre des manifestants à Baucau et à Dili. Le nombre exact des morts à Baucau n'a pas encore été établi avec certitude. En mars, la population a été terrorisée par des patrouilles de «ninjas»

à la solde de l'armée. Mais la stratégie «ninja» a été contre-carrée par la réaction organisée des communautés locales, qui se sont rassemblées pour assurer leur propre défense.

Mais le massacre de Liquica du 12 janvier 1995, plus que tout autre événement, fait ressortir la tension causée par le conflit entre la nécessité de répondre aux préoccupations de la communauté internationale et la persistance des atrocités. Le meurtre de sang-froid de six villageois dans le district de Liquica n'était pas en soi un événement isolé. Les troupes territoriales qui ont perpétré ce meurtre avaient pour mission de d'anéantir un groupe de partisans dont on pensait qu'il opérait dans la région. Les villageois rassemblés pendant l'opération étaient considérés comme des sympathisants de la résistance armée et les soldats ont donc estimé qu'ils étaient en droit de tirer dessus.

Les informations concernant le meurtre se sont répandues rapidement, provoquant un tollé international qui a forcé le Président Soeharto à ordonner aux forces armées d'entamer une enquête. Le mois dernier, deux soldats ont été reconnus coupables et condamnés. La presse indonésienne a rapporté en détail comment des non-combattants désarmés ont été tués, les menottes aux poignets, accroupis sur le sol. Même si les peines de quatre ans et quatre ans et demi sont loin de correspondre au crime, elles sont inédites. Pour une fois, l'impunité n'a pas prévalu. Mais les vrais coupables sont les officiers qui ont décidé de la stratégie et les responsables de l'occupation illégale du Timor oriental, qui ordonnent aux forces armées de lancer des opérations meurtrières contre des gens sans défense.

Le mois dernier, un nouveau commandant a été placé à la tête du commandement militaire du Timor oriental. C'est le cinquième officier qui se voit confier la mission impossible de pacifier la population du Timor oriental depuis le massacre de Santa Cruz en novembre 1991, rotation sans précédent dans l'histoire des nominations militaires. Chaque nouveau titulaire a essayé de nouvelles méthodes pour écraser la résistance et intimider la population, mais aucune n'a réussi. À une certaine époque, une mission au Timor oriental était un moyen assuré de faire progresser une carrière militaire; c'est aujourd'hui une malédiction.

Le chef d'état-major de l'armée a dit récemment qu'au Timor oriental c'était le front clandestin qui était la principale menace, non pas la résistance armée. Que signifie cet aveu? Premièrement, que les forces d'occupation font face à un mouvement profondément enraciné et bien organisé qui, comme l'a admis le général, rassemble non seulement des jeunes et des étudiants, mais aussi des fonctionnaires.

Deuxièmement, qu'il n'y aura aucune réduction du nombre des troupes dans le territoire malgré les appels à une réduction des effectifs de presque tous les diplomates qui se sont rendus dans le territoire.

Les officiers qui ont récemment été en charge du Timor oriental ont averti publiquement le gouvernement qu'on ne peut s'attendre à ce qu'ils contrôlent la situation au Timor oriental aussi longtemps que les Nations Unies continueront de s'occuper de la question. Ils prétendent que ce sont uniquement l'appui extérieur, la solidarité mondiale et le rôle des Nations Unies qui maintiennent en vie la résistance. Tout événement qui se produit sur la scène mondiale — qu'il s'agisse d'une réunion de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, d'une rencontre, sous les auspices des Nations Unies, entre les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Portugal, ou des discussions entre Timorais en Autriche — devient prétexte à une intensification de la répression, à de nouvelles arrestations et à une recrudescence des «disparitions».

C'est ce qui doit faire passer de nombreuses nuits blanches au malheureux Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, sans parler de sa bande de diplomates infortunés qui, dans le monde entier, ont pour tâche peu enviable de promouvoir l'intégration. La semaine dernière encore, le Ministre australien des affaires étrangères, M. Gareth Evans, a dit du Timor oriental que c'était «la plaie ouverte de l'Indonésie», et reconnu que le jugement de la Cour internationale, qui, pour une question de procédure, n'a pu invalider le Timor Gap Treaty,

«ne ralentira en rien le mouvement pour que l'Indonésie mette fin aux souffrances du Timor oriental.»

Le dilemme de Jakarta a été encore souligné par le Ministre des affaires étrangères, M. Ali Alatas, après une visite au Timor oriental le mois dernier. Il s'est plaint que les conditions actuelles au Timor oriental rendent l'Indonésie vulnérable aux attaques de l'étranger :

«Il y a des choses qui nous exposent à des critiques en matière de droits de l'homme. Ces choses sont réelles, et nous devons l'admettre. Notre dispositif de sécurité, en toute franchise, réagit parfois de façon excessive.»

Ce à quoi il aspirait, a-t-il dit, c'est une situation où

«chaque fois que quelqu'un veut visiter le Timor oriental, nous l'y autorisons. Si cet objectif était atteint, aucun pays, y compris le Portugal, ne pourrait

persuader d'autres pays de remettre sans cesse sur le tapis la question du Timor oriental.»

M. Alatas pourrait difficilement être plus franc : deux stratégies sont contradictoires. L'une cherche à calmer l'opinion mondiale et réclame une solution internationale par des négociations parrainées par les Nations Unies; l'autre repose sur le principe non négociable de «sécurité» de l'armée, et sur la volonté de cette dernière d'écraser la résistance.

Aujourd'hui, il y a un autre facteur dans l'équation : le mouvement en faveur de la démocratie en Indonésie. De plus en plus de groupes engagés dans la lutte pour la liberté d'association, la liberté de réunion et la liberté de la presse sont convaincus que le Timor oriental doit être libéré de la domination coloniale et que la démocratie en Indonésie implique aussi que l'on accorde au Timor oriental le droit de choisir.

La vraie source de tension entre les deux groupes à l'intérieur du Gouvernement indonésien, qui sont l'un et l'autre décidés à ne pas lâcher le Timor oriental, c'est la détermination et le courage de la population du Timor oriental. Nous demandons instamment au Comité de reconnaître que sa ténacité est l'assise de toute action de la part de la communauté internationale. Les Nations Unies ont un rôle crucial à jouer dans le règlement de la question du Timor oriental. Leur principale tâche est de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la population contre les violations des droits de l'homme et pour mettre en marche le processus menant à un acte d'autodétermination.

C'est pour cela qu'en cette vingtième année d'occupation illégale du Timor oriental par l'Indonésie, nous demandons au Comité de recommander des mesures concrètes pour réaliser ces deux objectifs.

*Le pétitionnaire se retire.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec les auditions concernant ce point de l'ordre du jour. Au nom du Comité et en mon nom propre, je tiens à remercier les pétitionnaires de leurs déclarations et des informations qu'ils ont fournies au Comité.

### **Organisation des travaux**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Comité poursuivra et achèvera l'examen de cette question à sa séance de demain matin. Ensuite, le Comité passera à l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas), de la question de la Nouvelle-Calédonie, de la décision prise par le Comité spécial le 15 août 1991 au sujet de Porto Rico, à l'audition d'une pétition sur les îles Vierges américaines, et à l'examen de la question du Sahara occidental et du rapport du groupe de travail.

Comme l'ordre du jour des deux prochaines séances est assez chargé, je demande instamment à tous les membres d'achever leurs consultations sur les questions pendantes et de se tenir prêts à se prononcer à leur sujet. Par ailleurs, je demande instamment — j'insiste sur «instamment» — aux membres d'être ponctuels.

*La séance est levée à 18 h 35.*